

Stratégie climatique 2050, volet «Protection du climat»

Rapport 2021 sur les mesures de protection du climat prévues et réalisées

1. Contexte

En 2020, le Conseil municipal et le Conseil de ville ont créé plusieurs bases légales concernant la politique climatique de la Ville de Bienne. Il s'agit notamment du règlement sur la protection du climat (RDCo 8.2-5), qui contient les bases fondamentales de la politique climatique de la Ville de Bienne, et de la Stratégie climatique 2050, volet «Protection du climat», qui fixe des mesures de protection du climat.

Le présent rapport informe sur l'état de réalisation des mesures listées dans la Stratégie climatique 2050, volet «Protection du climat».

2. Stratégie climatique 2050, volet «Protection du climat»

Dans la Stratégie climatique 2050, volet «Protection du climat», le Conseil municipal a formulé les modalités permettant d'atteindre les objectifs climatiques de la Ville de Bienne. Il identifie trois principales sources d'émission sur le territoire communal: le trafic, les bâtiments et les émissions grises. Pour chacun de ces trois domaines, il définit deux stratégies fondamentales visant à réduire les émissions: éviter (réduire la consommation d'énergie) et décarboner (réduire l'intensité des gaz à effet de serre dans la consommation d'énergie). Le tableau ci-après montre ce que signifient concrètement ces deux stratégies pour les trois principales sources d'émission.

	Trafic	Bâtiments (ménages et entreprises)	Consommation (émissions grises)
Éviter	Éviter et transférer le trafic motorisé	Réduire la consommation énergétique des bâtiments	Réduire la consommation
Décarboner	Rendre les moyens de transport renouvelables	Approvisionner les bâtiments en énergie renouvelable	Consommer de manière plus écologique

Dans la Stratégie climatique 2050, volet «Protection du climat», le Conseil municipal a décidé les grands axes stratégiques listés ci-après. Comme, dans le domaine du trafic, les instruments nécessaires pour «éviter et transférer» ne sont pas les mêmes que pour «rendre les moyens de transport renouvelables», le Conseil municipal a décidé de répartir le domaine du trafic du point de vue organisationnel en deux grands axes stratégiques.

1. *Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable*: afin de réduire à «zéro émission nette» les émissions de gaz à effet de serre de la ville, les bâtiments devront être entièrement approvisionnés en énergie renouvelable (d'ici à 2040 pour l'Administration municipale, et d'ici à 2050 pour le territoire communal). Étant donné que le potentiel des énergies renouvelables est limité, la réduction de la consommation énergétique des bâtiments fournira une contribution très importante à l'atteinte des objectifs.

2. *Éviter et transférer le trafic motorisé*: afin de réduire à «zéro émission nette» les émissions de gaz à effet de serre de la ville, le trafic devra entièrement se faire avec de l'énergie renouvelable. Toutefois, étant donné que le potentiel des énergies renouvelables est limité, l'évitement du trafic motorisé (à savoir réduire le nombre total de kilomètres parcourus) et le transfert du trafic motorisé vers des moyens de transport respectueux de l'environnement fourniront une contribution très importante à l'atteinte des objectifs.
3. *Rendre les moyens de transport renouvelables*: afin de réduire à «zéro émission nette» les émissions de gaz à effet de serre de la ville, le trafic restant inévitable devra entièrement se faire avec de l'énergie renouvelable (d'ici à 2040 pour l'Administration municipale et d'ici à 2050 pour le territoire communal).
4. *Réduire les émissions dues à la consommation*: la Stratégie climatique met l'accent sur les émissions générées sur le territoire communal parce que la Ville peut exercer directement son influence sur ces dernières. Toutefois, un grand pourcentage du volume d'émissions des Biennoises et des Biennois est généré en dehors de cette limite du système, par exemple par le biais du trafic aérien ou d'autres types de consommation. Dès lors, l'objectif de ce grand axe stratégique consiste à apporter une contribution à la réduction de ces émissions.

3. Compte rendu concernant la réalisation des mesures

Les quatre grands axes stratégiques décrits ci-avant permettent de réaliser les mesures de la Stratégie climatique 2050, volet «Protection du climat». Pour chaque grand axe stratégique, on a mis en place une organisation de projet, défini un catalogue complet de mesures et développé des fiches de mesures. Celles-ci renseignent notamment sur l'état de mise en œuvre des différentes mesures. Elles fournissent aussi des informations sur les responsabilités, les décisions prises, les interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux, les coûts, le financement et le calendrier. Elles constituent donc un moyen de surveiller l'avancement de la réalisation des mesures de protection du climat.

Ces fiches de mesures se trouvent dans les fichiers Excel annexés. Les rubriques «Description» et «État d'avancement» sont particulièrement importantes pour bien comprendre les différentes mesures et leur mise en œuvre.

L'organisation de projet examine et poursuit les mesures définies dans la Stratégie climatique. Les stades de mise en œuvre suivants ont été définis pour évaluer l'état des travaux:

aucune activité engagée
en cours d'élaboration
en cours de mise en œuvre
mise en œuvre terminée
tâche permanente
examen terminé: mise en œuvre impossible à l'heure actuelle

On a renoncé à mettre en place un monitoring sous la forme d'économies quantifiées de CO₂ par mesure, faute de personnel et au vu de la complexité d'une telle procédure.

3.1 Reporting grand axe stratégique «Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable»

Code couleurs: gris clair = élaborer, gris foncé = mettre en œuvre

31.05.2022

N°	Mesures relatives à l'ensemble du territoire communal [d'après la Stratégie climatique]	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut [état des travaux]
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
1.1a	Axer la stratégie d'ESB destinée aux propriétaires sur l'objectif «zéro émission nette» (chaleur à distance, biogaz, incitation à l'utilisation de l'énergie photovoltaïque, planification du réseau de gaz naturel, etc.)											En cours d'élaboration
1.2a	Aider ESB à rechercher des sites d'implantation de centrales énergétiques par la coordination des acteurs et actrices au niveau municipal, avec des offres sur son propre terrain là où cela s'avère possible et judicieux											Tâche permanente
1.3a	Contrôler les prescriptions énergétiques figurant dans les contrats de droit de superficie (amélioration de l'enveloppe des bâtiments, recours à la chaleur renouvelable, production d'électricité renouvelable, réduction des émissions grises)											En cours d'élaboration
1.4a	Contrôler les prescriptions énergétiques dans la réglementation fondamentale en matière de construction et/ou dans les plans de quartiers (amélioration de l'enveloppe des bâtiments, recours à la chaleur renouvelable, production d'électricité renouvelable)											En cours d'élaboration
1.5a	Établir un concept détaillé de financement et d'encouragement concernant les assainissements énergétiques, les optimisations d'exploitation et le passage à la chaleur renouvelable (p. ex. pour certains raccordements à la chaleur à distance, pompes à chaleur [systèmes de chauffe-eau])											En cours d'élaboration
1.6a	Élaborer un concept d'utilisation des nappes phréatiques (l'utilisation des nappes phréatiques pour la production d'énergie est limitée et doit être planifiée géographiquement à grande échelle afin que l'on puisse tirer parti de cette source d'énergie de la manière la plus complète et la plus efficiente possible)											Aucune activité engagée
1.7a	Élaborer un concept d'utilisation des eaux du lac											En cours de mise en œuvre
1.8a	Élaborer un Plan directeur de l'énergie «zéro émission nette»											Aucune activité engagée
1.9a	Adapter par étapes les structures tarifaires relatives à l'utilisation du domaine public (augmenter la taxe pour le gaz naturel, réduire la taxe pour la chaleur à distance renouvelable)											En cours de mise en œuvre
1.10a	Procéder à des contrôles aléatoires par pointages sur les chantiers afin de vérifier les indications de l'attestation relative à l'énergie (justificatif énergétique)											En cours d'élaboration
1.11a	Sensibiliser et communiquer (p. ex. cours destinés aux concierges, sensibiliser les maîtres de l'ouvrage)											En cours de mise en œuvre
1.12a	Mettre en place une coopérative solaire											En cours de mise en œuvre
1.13a	Créer un portail de l'énergie avec des recommandations concernant le chauffage renouvelable											Mise en œuvre terminée

N°	Mesures relatives à l'Administration municipale	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
1.1b	Saisir la consommation énergétique ainsi que les gaz à effet de serre des bâtiments inscrits au patrimoine financier de la Ville qui n'ont pas encore été enregistrés											En cours d'élaboration
1.2b	Surveiller la consommation énergétique et les gaz à effet de serre des bâtiments appartenant en propre à la Ville (bâtiments inscrits au patrimoine financier ainsi que ceux inscrits au patrimoine administratif)											Tâche permanente
1.3b	Élaborer une planification précisant comment tous les bâtiments devront être approvisionnés en chaleur et en froid de manière plus efficiente avec de l'énergie renouvelable d'ici à 2040 (mesures dans les domaines de l'efficacité, de la chaleur et du froid renouvelables, ainsi que production partielle d'électricité avec de l'énergie photovoltaïque), garantir et mettre en œuvre le financement											En cours de mise en œuvre
1.4b	Dispenser régulièrement une formation sur l'optimisation de l'exploitation énergétique à l'intention des concierges											Aucune activité engagée
1.5b	Optimiser l'exploitation de ses propres bâtiments et mettre en œuvre des mesures immédiates faciles à réaliser											Tâche permanente
1.6b	Examiner les possibilités de réduire les effets nocifs pour le climat des matériaux de construction dans les propres projets de construction.											Tâche permanente

3.2 Reporting grand axe stratégique «Éviter et transférer le trafic motorisé»

Code couleurs: gris clair = élaborer, gris foncé = mettre en œuvre

31.05.2022

N°	Mesures relatives à l'ensemble du territoire communal [d'après la Stratégie climatique]	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut [état des travaux]
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
2.1a	Intégrer dans la réglementation fondamentale en matière de construction et/ou dans les plans de quartiers des prescriptions ayant pour but d'éviter et de transférer le trafic (réduction du nombre de places de stationnement prescrites, quartiers à trafic motorisé réduit, obligation d'établir un concept de mobilité là où cela est possible)											En cours d'élaboration
2.2a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le plan sectoriel Vélo 2035 (combler les lacunes du réseau, améliorer l'infrastructure, créer des places de stationnement pour vélos sûres et attrayantes, etc.)											En cours d'élaboration
2.3a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le concept «TP Bienne et environs 2035» (tirer parti de l'influence de la Ville afin d'optimiser et de renforcer le réseau de lignes de bus et de gares secondaires, prioriser les bus de manière accrue, etc.)											En cours d'élaboration
2.4a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le plan sectoriel «Stationnement» (réduire le nombre de places de stationnement publiques, améliorer le système de guidage pour le parcage, augmenter les taxes de parking des places de stationnement publiques en fonction de la situation, etc.)											En cours d'élaboration
2.5a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le plan sectoriel «Circulation piétonne» (combler les lacunes du réseau, améliorer l'infrastructure, etc.)											Aucune activité engagée
2.6a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le plan sectoriel «TIM» (mettre en œuvre systématiquement un dispositif de compartimentage du trafic, y compris un système de dosage du trafic, renforcer et mettre en œuvre le guidage du trafic, introduire de manière accrue des systèmes de modération du trafic, etc.)											Aucune activité engagée
2.7a	Tenir compte des objectifs climatiques dans la stratégie relative au transport de marchandises et le concept logistique (gérer plus efficacement le transport de marchandises, assurer l'approvisionnement et l'élimination, transférer la distribution du dernier kilomètre vers des véhicules adaptés au milieu urbain, etc.)											Examen terminé: mise en œuvre impossible à l'heure actuelle
2.8a	Introduire dans les contrats de droit de superficie des prescriptions sur la mobilité respectueuses du climat											Aucune activité engagée
2.9a	Sensibiliser et communiquer, procéder notamment à l'extension du programme de développement existant de l'agglomération biennoise afin d'encourager la gestion de la mobilité (actions dans les domaines suivants: entreprises, communes, écoles et seniors).											Tâche permanente

N°	Mesures relatives à l'Administration municipale	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
2.1b	Remanier la gestion municipale de la mobilité afin de créer de plus fortes incitations en faveur de trajets pour se rendre au travail et de déplacements professionnels neutres du point de vue climatique (y compris le monitoring des trajets pour se rendre au travail effectué tous les quatre ans)											Tâche permanente
2.2b	Intégrer les objectifs climatiques dans l'ordonnance sur les places de stationnement municipales pour véhicules (critères d'attribution, aménagement des tarifs)											En cours de mise en œuvre
2.3b	Aménager suffisamment de places de stationnement pour vélos couvertes à des emplacements attrayants											Tâche permanente

3.3 Reporting grand axe stratégique «Rendre les moyens de transport renouvelables»

Code couleurs: gris clair = élaborer, gris foncé = mettre en œuvre

31.05.2022

N°	Mesures relatives à l'ensemble du territoire communal [d'après la Stratégie climatique]	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut [état des travaux]
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
3.1a	Élaborer et mettre en œuvre un concept d'encouragement des systèmes de propulsion alternatifs (places de stationnement exclusivement destinées aux véhicules électriques, stations de recharge électrique, prescriptions de construction, contrats de droit de superficie, etc.) et, en fonction de la mesure concernée, intégrer cette dernière dans les plans sectoriels prévus											Aucune activité engagée
3.2a	Axer la stratégie de propriétaire pour les TPB sur l'objectif «zéro émission nette» (recours à l'énergie de propulsion renouvelable)											En cours d'élaboration
3.3a	Axer la stratégie de propriétaire pour ESB sur l'objectif «zéro émission nette» (stations de recharge électrique de quartiers, produits standard électricité et gaz naturel, extension du réseau due à l'augmentation de la consommation)	→ Voir fiche de mesures 1.1a										
3.4a	Tirer parti de la possibilité d'influence de la Ville en tant que copropriétaire d'entreprises prestataires de TP afin de faire appel de manière accrue aux énergies renouvelables (p. ex. Société de Navigation du Lac de Bièvre, Aare Seeland mobil)											Aucune activité engagée
3.5a	Intégrer dans l'ordonnance municipale sur les taxis des dispositions créant des incitations offrant des avantages aux utilisateurs et utilisatrices de véhicules électriques (frais de licence, stations de recharge électrique pour taxis, etc.)											Aucune activité engagée
3.6a	Introduire des incitations dans le transport de marchandises (p. ex. planifier un créneau horaire exclusivement destiné aux véhicules électriques pour les livraisons effectuées dans la zone piétonne)											Examen terminé: mise en œuvre impossible à l'heure actuelle
3.7a	Sensibiliser et communiquer											Aucune activité engagée

N°	Mesures relatives à l'Administration municipale	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
3.1b	Remanier la gestion municipale de la mobilité afin de créer de plus fortes incitations en faveur de trajets pour se rendre au travail et de déplacements professionnels neutres du point de											Aucune activité engagée
3.2b	Enregistrer la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre provenant de sa propre flotte de véhicules											Tâche permanente
3.3b	Surveiller la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre provenant de sa propre flotte de véhicules											Tâche permanente
3.4b	Intégrer les objectifs climatiques dans l'ordonnance sur le service municipal des véhicules (faire passer à des modes de propulsion alternatifs les véhicules appartenant à la propre flotte de véhicules, y compris les véhicules spéciaux)											Aucune activité engagée
3.5b	Mettre à disposition des stations de recharge électrique et, là où cela est possible, combiner ces stations avec l'extension du recours à l'énergie photovoltaïque											Aucune activité engagée

3.4 Reporting grand axe stratégique «Réduire les émissions dues à la consommation»

Code couleurs: gris clair = élaborer, gris foncé = mettre en œuvre

31.05.2022

N°	Mesures relatives à l'ensemble du territoire communal [d'après la Stratégie climatique]	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut [état des travaux]
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
4.1a	Sensibiliser et communiquer (trafic aérien, alimentation et consommation)											Aucune activité engagée
4.2a	École de l'énergie											En cours de mise en œuvre
4.3a	Journées événementielles sur le climat et l'énergie											En cours de mise en œuvre
4.4a	Élaborer des offres ayant pour but d'impliquer les entreprises (p. ex. boussole écologique (cf. «Öko-Kompass» de la Ville de Zurich) ou création d'une plateforme «Climat»)											Aucune activité engagée
4.5a	Axer la convention de prestations passée avec la CTS SA sur l'objectif «zéro émission nette»											Aucune activité engagée
4.6a	Ateliers de travail pour les migrants et migrantes sur les économies d'énergie et la sensibilisation à l'environnement											Mise en œuvre terminée
4.7a	Journées du soleil											En cours de mise en œuvre
4.8a	Lors de la mise en œuvre de l'«initiative pour une alimentation saine», prendre des mesures afin de réduire le volume d'émissions de gaz à effet de serre généré par l'alimentation.											En cours d'élaboration

N°	Mesures relatives à l'Administration municipale	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
4.1b	Remanier les lignes directrices relatives aux achats municipaux et les axer sur les objectifs climatiques											En cours d'élaboration
4.2b	Examiner les possibilités de réduire les effets nocifs pour le climat des matériaux de construction dans les propres projets de construction	→ Cette mesure est traitée dans le cadre du grand axe stratégique relatif à la consommation énergétique des bâtiments.										
4.3b	Cours de formation continue proposés par la Ville dans le domaine de l'environnement											Tâche permanente
4.4b	Tirer parti de la marge de manœuvre dont dispose l'Administration municipale en tant qu'employeuse pour tenir compte notamment des objectifs climatiques dans la politique de placement des avoirs de la caisse de pension municipale											En cours de mise en œuvre
4.5b	Informatique verte											En cours d'élaboration

Annexes

Fiches de mesures grand axe stratégique "Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable"

Fiches de mesures grand axe stratégique "Éviter et transférer le trafic motorisé"

Fiches de mesures grand axe stratégique "Rendre les moyens de transport renouvelables"

Fiches de mesures grand axe stratégique "Réduire les émissions dues à la consommation"

Reporting concernant les mesures relatives au grand axe stratégique «réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable»

Code couleurs: gris clair = élaborer, gris foncé = mettre en œuvre

30.05.2022

N°	Mesures relatives à l'ensemble du territoire communal [d'après la Stratégie climatique]	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut [état des travaux]
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
1.1a	Axer la stratégie d'ESB destinée aux propriétaires sur l'objectif «zéro émission nette» (chaleur à distance, biogaz, incitation à l'utilisation de l'énergie photovoltaïque, planification du réseau de gaz naturel, etc.)											En cours d'élaboration
1.2a	Aider ESB à rechercher des sites d'implantation de centrales énergétiques par la coordination des acteurs et actrices au niveau municipal, avec des offres sur son propre terrain là où cela s'avère possible et judicieux											Tâche permanente
1.3a	Contrôler les prescriptions énergétiques figurant dans les contrats de droit de superficie (amélioration de l'enveloppe des bâtiments, recours à la chaleur renouvelable, production d'électricité renouvelable, réduction des émissions grises)											En cours d'élaboration
1.4a	Contrôler les prescriptions énergétiques dans la réglementation fondamentale en matière de construction et/ou dans les plans de quartiers (amélioration de l'enveloppe des bâtiments, recours à la chaleur renouvelable, production d'électricité renouvelable)											En cours d'élaboration
1.5a	Établir un concept détaillé de financement et d'encouragement concernant les assainissements énergétiques, les optimisations d'exploitation et le passage à la chaleur renouvelable (p. ex. pour certains raccordements à la chaleur à distance, pompes à chaleur [systèmes de chauffe-eau])											En cours d'élaboration
1.6a	Élaborer un concept d'utilisation des nappes phréatiques (l'utilisation des nappes phréatiques pour la production d'énergie est limitée et doit être planifiée géographiquement à grande échelle afin que l'on puisse tirer parti de cette source d'énergie de la manière la plus complète et la plus efficiente possible)											Aucune activité engagée
1.7a	Élaborer un concept d'utilisation des eaux du lac											En cours de mise en œuvre
1.8a	Élaborer un Plan directeur de l'énergie «zéro émission nette»											Aucune activité engagée
1.9a	Adapter par étapes les structures tarifaires relatives à l'utilisation du domaine public (augmenter la taxe pour le gaz naturel, réduire la taxe pour la chaleur à distance renouvelable)											En cours de mise en œuvre
1.10a	Procéder à des contrôles aléatoires par pointages sur les chantiers afin de vérifier les indications de l'attestation relative à l'énergie (justificatif énergétique)											En cours d'élaboration
1.11a	Sensibiliser et communiquer (p. ex. cours destinés aux concierges, sensibiliser les maîtres de l'ouvrage)											En cours de mise en œuvre
1.12a	Mettre en place une coopérative solaire											En cours de mise en œuvre
1.13a	Créer un portail de l'énergie avec des recommandations concernant le chauffage renouvelable											Mise en œuvre terminée

N°	Mesures relatives à l'Administration municipale	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
1.1b	Saisir la consommation énergétique ainsi que les gaz à effet de serre des bâtiments inscrits au patrimoine financier de la Ville qui n'ont pas encore été enregistrés											En cours d'élaboration
1.2b	Surveiller la consommation énergétique et les gaz à effet de serre des bâtiments appartenant en propre à la Ville (bâtiments inscrits au patrimoine financier ainsi que ceux inscrits au patrimoine administratif)											Tâche permanente
1.3b	Élaborer une planification précisant comment tous les bâtiments devront être approvisionnés en chaleur et en froid de manière plus efficiente avec de l'énergie renouvelable d'ici à 2040 (mesures dans les domaines de l'efficacité, de la chaleur et du froid renouvelables, ainsi que production partielle d'électricité avec de l'énergie photovoltaïque), garantir et mettre en œuvre le financement											En cours de mise en œuvre
1.4b	Dispenser régulièrement une formation sur l'optimisation de l'exploitation énergétique à l'intention des concierges											Aucune activité engagée
1.5b	Optimiser l'exploitation de ses propres bâtiments et mettre en œuvre des mesures immédiates faciles à réaliser											Tâche permanente
1.6b	Examiner les possibilités de réduire les effets nocifs pour le climat des matériaux de construction dans les propres projets de construction.											Tâche permanente

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 1.1a	Axer la stratégie d'ESB destinée aux propriétaires sur l'objectif «zéro émission nette» (chaleur à distance, biogaz, incitation à l'utilisation de l'énergie photovoltaïque, planification du réseau de gaz naturel,
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>En sa qualité de prestataire de services énergétiques, Energie Service Biel/Bienne (ESB) joue un rôle clé dans la réalisation des objectifs climatiques biennois, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en chaleur et en électricité des bâtiments, mais également dans le développement de l'électromobilité. La Ville de Bienne détermine entre autres à travers la stratégie de propriétaire la direction que prennent les entreprises qui lui appartiennent. Cette stratégie permet à la Ville de mettre en œuvre ses objectifs climatiques au sein d'ESB.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Étant donné que l'objectif de la mesure doit être atteint dans le cadre du mandat de prestations, il y a lieu de modifier le calendrier en conséquence, à savoir «élaboration 2024–2025 et mise en œuvre 2026–2029».	
Compatibilité sociale	Selon conception concrète de la nouvelle stratégie de propriétaire	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	<p>Règlement de l'entreprise municipale autonome Energie Service Biel/Bienne (ESB) (RDCo 7.4-1) Contrat de prestations ESB 2022–2025 Plan directeur intercommunal de l'énergie 2014</p>	
État d'avancement		
<p>La stratégie de propriétaire énonce déjà que les activités d'ESB doivent être axées sur les objectifs énergétiques et climatiques de la Ville de Bienne. Par ailleurs, le développement et la construction d'infrastructures énergétiques et de réseaux dans le domaine de la chaleur font également partie de la stratégie de propriétaire. Afin de renforcer le caractère contraignant des objectifs définis, le nouveau mandat de prestations 2026–2029 doit être axé de façon plus concrète sur le règlement sur la protection du climat de la Ville de Bienne.</p>		

Intitulé de la mesure	N° 1.2a	Aider ESB à rechercher des sites d'implantation de centrales énergétiques par la coordination des acteurs et actrices au niveau municipal, avec des offres sur son propre terrain là où cela s'avère possible et judicieux
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de	
Statut	Tâche permanente	
Échelon	Territoire communal	
Description		
Des sites d'implantation de centrales énergétiques sont nécessaires afin de mettre en place des réseaux de chaleur. Pour cela, il y a lieu de mettre à disposition, partout où cela est possible, du terrain et/ou des bâtiments urbains, en priorité ceux inscrits au patrimoine administratif. La Ville et ESB doivent donc collaborer étroitement en vue d'identifier un maximum de sites d'implantation destinés aux réseaux de chaleur.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Tâche permanente	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Règlement de l'entreprise municipale autonome Energie Service Biel/Bienne (ESB) (RDCo 7.4-1) Stratégie de propriétaire et contrat de prestations ESB 2022–2025 Plan directeur intercommunal de l'énergie 2014	
État d'avancement		
Des séances d'échanges entre ESB et des départements municipaux sont organisées périodiquement (trois ou quatre fois par an) afin de planifier et de mettre en œuvre les réseaux de chaleur. Il est en outre prévu d'établir une procédure formelle pour la recherche de sites d'implantation.		

Intitulé de la mesure	N° 1.3a	Contrôler les prescriptions énergétiques figurant dans les contrats de droit de superficie (amélioration de l'enveloppe des bâtiments, recours à la chaleur renouvelable, production d'électricité)
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Territoire communal	
Description		
Les contrats de droit de superficie sont un moyen pour la Ville de Bienne de mettre en œuvre des prescriptions énergétiques allant au-delà des prescriptions autorisées en matière de construction. Le droit de superficie étant très répandu à Bienne, il constitue un levier potentiellement important de réduction des gaz à effet de serre.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Élaboration en 2021 et 2022. Mise en œuvre à partir de 2023.	
Compatibilité sociale	Selon la disposition	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Plan directeur de l'énergie Réglementation fondamentale en matière de construction et plans de quartiers Ordonnance sur l'encouragement de la construction de logements d'utilité publique (RDCo 8.5-1.1)	
État d'avancement		
Le Département des immeubles prévoit de lier les exigences suivantes à l'octroi ou à la prolongation d'un droit de superficie: - Les superficiaires doivent être tenus, lorsqu'un réseau de chaleur est situé à proximité, d'y raccorder tout nouveau bâtiment ou tout bâtiment dont ils ont l'intention de remplacer le système de chauffage (exception: propre solution écologiquement équivalente). - Les superficiaires doivent être tenus de faire une utilisation optimale du toit en énergie photovoltaïque. S'ils n'installent pas eux-mêmes des panneaux photovoltaïques, les toits concernés sont mis gratuitement à la disposition de la Ville de Bienne ou de tiers (ESB, coopérative solaire) à l'échéance d'un délai qui reste à définir, afin que des panneaux photovoltaïques y soient installés.		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 1.4a	Contrôler les prescriptions énergétiques dans la réglementation fondamentale en matière de construction et/ou dans les plans de quartiers (amélioration de l'enveloppe des bâtiments, recours à la chaleur renouvelable, production d'électricité renouvelable)
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>La réglementation fondamentale en matière de construction ainsi que les plans de quartiers constituent un levier important pour la commune dans les domaines climatique et énergétique, notamment dans les projets de nouveaux bâtiments et de développement de sites de grande envergure. Cependant, le droit cantonal actuel n'autorise qu'un faible durcissement des dispositions en matière énergétique au niveau communal, en particulier s'agissant des bâtiments existants. La Ville de Bienne doit utiliser la marge de manœuvre dont elle dispose, notamment en posant l'exigence de mettre en place un dispositif de chauffage commun à partir d'un certain nombre d'unités d'habitation ou en durcissant les besoins énergétiques pondérés par rapport aux prescriptions cantonales. Pour cela, une modification partielle de la réglementation fondamentale en matière de construction est nécessaire.</p> <p>Si les bases légales cantonales relatives aux bâtiments existants sont également modifiées, il convient de réétudier la possibilité d'une obligation de raccordement aux réseaux de chaleur à distance.</p> <p>Lors de l'édiction de zones à planification obligatoire et de plans de quartiers, il convient d'examiner si des exigences accrues doivent être fixées dans le domaine énergétique (consommation et/ou agents énergétiques).</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Procédure de participation durant l'hiver 2020/2021, débat au Conseil de ville prévu durant l'hiver 2021/2022. Le calendrier pourrait être adapté aux éventuelles modifications du cadre juridique cantonal/national.	
Compatibilité sociale	Augmentation éventuelle des loyers/frais de construction en raison de prescriptions énergétiques complémentaires	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Plan directeur intercommunal de l'énergie 2014	
État d'avancement		
<p>Des dispositions relatives à l'obligation de mettre en place un dispositif de chauffage commun et à une limitation accrue des besoins énergétiques pondérés sont prévues dans la réglementation fondamentale en matière de construction. Le Conseil de ville devrait prendre une décision sur ce projet de loi durant l'hiver 2021/2022, puis le soumettre au peuple. Le calendrier pourrait être adapté aux éventuelles modifications du cadre juridique cantonal/national.</p> <p>Des prescriptions énergétiques plus strictes sont d'ores et déjà mises en œuvre lorsque cela est possible et pertinent lors du développement de sites (c'est-à-dire dans les plans de quartiers et dans le cadre des zones à planification obligatoire).</p>		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 1.5a	Établir un concept détaillé de financement et d'encouragement concernant les assainissements énergétiques, les optimisations d'exploitation et le passage à la chaleur renouvelable (p. ex. pour certains raccordements à la chaleur à distance, pompes à chaleur [systèmes de chauffe-eau])
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Les mesures d'encouragement sont un moyen pour une commune d'aller au-delà des dispositions légales et de rendre les bâtiments sur son territoire plus respectueux du climat. La commune peut par exemple proposer de cofinancer le remplacement du chauffage existant par un système issu de sources d'énergie renouvelable. Il convient toutefois de définir clairement ce qui est encouragé et à concurrence de quel montant. Le financement spécial «Protection du climat» constitue ici une source de financement importante. Les mesures d'encouragement sont non seulement envisageables dans le domaine des bâtiments, mais aussi dans celui des transports ou des émissions grises.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Élaboration 2021–2022, projet pilote 2022–2024	
Compatibilité sociale	Alimentation du financement spécial «Protection du climat» par la hausse du prix du gaz, une solution toutefois pas idéale sur le plan sociopolitique. Par ailleurs, augmentation éventuelle des loyers en raison des travaux d'assainissement	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Règlement sur la protection du climat (RDCo 8.2-5) Programme promotionnel Réseaux thermiques ESB	
État d'avancement		
<p>ESB a d'ores et déjà développé un programme d'encouragement en ce qui concerne le raccordement aux réseaux de chaleur.</p> <p>Le Service de l'environnement a élaboré un projet de concept d'encouragement à l'automne 2021, avec pour objectif d'obtenir une décision du Conseil municipal sur ce projet d'ici à la fin 2021 et une décision du Conseil de ville durant le premier trimestre 2022.</p>		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 1.6a	Élaborer un concept d'utilisation des nappes phréatiques (l'utilisation des nappes phréatiques pour la production d'énergie est limitée et doit être planifiée géographiquement à grande échelle afin que l'on puisse tirer parti de cette source d'énergie de la manière la plus complète et la plus efficiente possible)
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Territoire communal	
Description		
Les eaux souterraines constituent à Bienne l'une des principales sources d'énergie renouvelable permettant d'assurer un approvisionnement en chaleur renouvelable. Cette source d'énergie est cependant limitée (son utilisation affecte l'utilisation par d'autres). Il est prévu d'élaborer un concept de planification à grande échelle, de sorte que les ressources disponibles soient exploitées en réduisant au maximum les émissions de CO ₂ .		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Le calendrier prévu à l'origine ne pourra pas être respecté en raison d'un manque de ressources.	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Règlement de l'entreprise municipale autonome Energie Service Biel/Bienne (ESB) (RDCo 7.4-1) Stratégie de propriétaire et contrat de prestations ESB 2022–2025 Plan directeur intercommunal de l'énergie 2014	
État d'avancement		

Intitulé de la mesure	N° 1.7a	Élaborer un concept d'utilisation des eaux du lac
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	En cours de mise en œuvre	
Échelon	Territoire communal	
Description		
Le lac de Bienne offre à la Ville de Bienne une importante source d'énergie renouvelable disponible sur place, qu'il convient d'exploiter. La création du réseau énergétique du lac de Bienne permettra, dès l'automne 2022, d'approvisionner les bâtiments à proximité du lac en énergie renouvelable.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	2021–2022	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Règlement de l'entreprise municipale autonome Energie Service Biel/Bienne (ESB) (RDCo 7.4-1) Stratégie de propriétaire et contrat de prestations ESB 2022–2025 Plan directeur intercommunal de l'énergie 2014	
État d'avancement		
Le réseau énergétique du lac de Bienne a marqué le début de la mise en œuvre du projet au mois de juillet 2021. La consommation d'énergie commencera en principe à l'automne 2022.		

Intitulé de la mesure	N° 1.8a	Élaborer un Plan directeur de l'énergie «zéro émission nette»
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>L'actuel Plan directeur de l'énergie date de 2014. Il prévoit les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> – La proportion d'agents énergétiques renouvelables et d'utilisation des rejets de chaleur (y c. part d'électricité renouvelable et rejets thermiques issus du couplage chaleur-force à combustibles fossiles) dans la consommation en chaleur totale doit passer de 3% aujourd'hui à 35% en 2025 et à 70% en 2035. – Les besoins en chaleur des immeubles appartenant aux communes doivent être réduits de 25% par rapport à 2010 d'ici à 2025, et d'environ 45% d'ici à 2035. – Les immeubles appartenant aux communes seront chauffés d'ici 2025 à 50% et d'ici 2035 à 75% au moyen d'énergies renouvelables ou de rejets de chaleur (y c. part d'électricité renouvelable et rejets thermiques issus du couplage chaleur-force à combustibles fossiles). <p>Une fois que le Règlement sur la protection du climat et la Stratégie climatique seront adoptés, il restera à mettre en place un Plan directeur de l'énergie «zéro émission nette».</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	2024–2025	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Règlement sur la protection du climat (RDCo 8.2-5) Règlement de l'entreprise municipale autonome Energie Service Biel/Bienne (ESB) (RDCo 7.4-1) Stratégie de propriétaire et contrat de prestations ESB 2022–2025 Plan directeur intercommunal de l'énergie 2014	
État d'avancement		
La révision du Plan directeur n'a pas pu commencer en raison d'un manque de ressources.		

Intitulé de la mesure	N° 1.9a	Adapter par étapes les structures tarifaires relatives à l'utilisation du domaine public (augmenter la taxe pour le gaz naturel, réduire la taxe pour la chaleur à distance renouvelable)
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	En cours de mise en œuvre	
Échelon	Territoire communal	
Description		
La Ville de Bienne perçoit des émoluments en contrepartie de l'utilisation du domaine public lors de la pose de conduites destinées à l'approvisionnement de chaleur. Une augmentation de l'émolument sur le gaz et une baisse de l'émolument sur la chaleur à distance, renouvelable, permet ici à la Ville d'intervenir de manière incitative.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Mise en œuvre à partir de 2022	
Compatibilité sociale	L'augmentation du prix du gaz est problématique dans la mesure où elle implique des frais supplémentaires pour les locataires.	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Règlement sur la protection du climat (RDCo 8.2-5) Ordonnance sur les émoluments (RDCo 6.7-1.1) Plan directeur intercommunal de l'énergie 2014 Réglementation fondamentale en matière de construction	
État d'avancement		
L'émolument pour l'utilisation du domaine public dans le cadre de l'installation de réseaux de chaleur et de froid (au moins à 80% renouvelables) a été supprimé. Par ailleurs, le prix du gaz (sauf biogaz) a été augmenté afin d'alimenter le financement spécial «Protection du climat» (arrêté du Conseil de ville SR-CV200111 du 16.9.2020).		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 1.10a	Procéder à des contrôles aléatoires par pointages sur les chantiers afin de vérifier les indications de l'attestation relative à l'énergie (justificatif énergétique)
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Une absence de contrôles sur les chantiers fait courir le risque d'un non-respect des justificatifs énergétiques. Des contrôles réguliers sont nécessaires. C'est pourquoi il est prévu d'introduire des contrôles aléatoires par pointages sur les chantiers parallèlement à la mise en œuvre du durcissement des prescriptions énergétiques dans la réglementation fondamentale en matière de construction.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Mise en œuvre à partir de 2022 (si le financement est assuré)	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Réglementation fondamentale en matière de construction	
État d'avancement		
<p>Les coûts sont estimés à 26 000 fr. pour 15 à 20 contrôles par année. Il est prévu de procéder aux contrôles aléatoires ci-après, lesquels seront réalisés par un expert ou une experte externe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des propositions de contrôles du conseiller ou de la conseillère en économies d'énergie. - Après relevé du gabarit d'implantation: examen de l'isolation sous la dalle. - Durant la phase de construction: contrôle de conformité de l'enveloppe des bâtiments et des équipements techniques sur la base du justificatif énergétique. - Lors de la réception des travaux: contrôle du chauffage, de la protection thermique, etc. - Établissement de la documentation des contrôles; si nécessaire intervention de la police des constructions. 		

Intitulé de la mesure	N° 1.11a	Sensibiliser et communiquer (p. ex. cours destinés aux concierges, sensibiliser les maîtres de l'ouvrage)
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	En cours de mise en œuvre	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Outre les dispositions légales et les mesures d'incitation et d'encouragement financières, la Ville doit également prendre des mesures de sensibilisation et de communication en vue de réduire la consommation énergétique des bâtiments. Il s'agit notamment de réaliser des économies d'énergie dans l'exploitation des bâtiments, par exemple en formant les concierges dans ce sens.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	À partir de 2020	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux		
État d'avancement		
<p>La séance d'information destinée aux professionnels «Se chauffer aux énergies renouvelables et être paré pour l'avenir» a eu lieu les 2 et 9 septembre 2021. Destinée aux sociétés de gestion immobilière, aux architectes, aux concepteurs et conceptrices, ainsi qu'aux installateurs et installatrices, elle a fourni des informations sur le nouveau portail de l'énergie de la Ville de Bienne, une vue d'ensemble des coûts et des qualités écologiques des différents systèmes de chauffage renouvelable, ainsi qu'une description des situations dans lesquelles il est possible de mettre en place des réseaux de chaleur. Une table ronde avec les différents acteurs et actrices ont permis aux participantes et participants de se faire une idée des arguments pour et contre les propositions locales. Lors de l'apéritif qui a suivi, ils ont pu poser des questions aux spécialistes, échanger et nouer des contacts. Les personnes souhaitant s'informer sur la technique des réseaux de chaleur à partir des eaux souterraines pouvaient ensuite participer à la visite du chauffage central de l'École de la Champagne.</p>		

Intitulé de la mesure	N°	Coopérative solaire
	1.12a	
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	En cours de mise en œuvre	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Il est prévu d'augmenter la part d'énergie solaire dans l'approvisionnement énergétique de la Ville de Bienne au moyen d'une coopérative solaire. Les particuliers et les entreprises peuvent acquérir des parts dans la coopérative. Les fonds récoltés seront affectés à la construction d'installations solaires. L'électricité sera soit vendue aux propriétaires des bâtiments, soit injectée dans le réseau. Les recettes seront investies dans la construction d'autres installations.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Fondation de la coopérative en 2021	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux		
État d'avancement		
<p>La plateforme solaire Biel/Bienne a été mandatée par la Ville pour fonder une coopérative solaire. Les travaux nécessaires sont en cours. La coopérative solaire a été fondée le 15 novembre 2021. Les clarifications pour de premiers projets sont en cours.</p>		

Intitulé de la mesure	N°	Portail de l'énergie
	1.13a	
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	Mise en œuvre terminée	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Le portail de l'énergie vise à offrir aux propriétaires immobiliers, aux installateurs et installatrices, aux planificateurs et planificatrices, ainsi qu'aux architectes des propositions relatives au parcellaire s'agissant de l'agent énergétique renouvelable recommandé en matière de chauffage. Il offre également aux conseillères et conseillers en économies d'énergie, à la Ville de Bienne ainsi qu'à ESB de meilleures bases de conseil et planification.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Mise en œuvre à partir de juin 2021	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux		
État d'avancement		
<p>Le portail de l'énergie a été créé en collaboration avec la société geoimpact Ltd, qui exploite le portail Swiss Energy Planning (SEP). Il peut être consulté à l'adresse https://www.biel-bienne.ch/fr/portail-energie.html/1652.</p>		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 1.1b	Saisir la consommation énergétique ainsi que les gaz à effet de serre des bâtiments inscrits au patrimoine financier de la Ville qui n'ont pas encore été enregistrés
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Administration municipale	
Description		
Le Règlement sur la protection du climat prévoit l'élaboration, à l'intention de l'Administration municipale, d'une trajectoire de réduction linéaire aboutissant à la neutralité climatique d'ici à 2040. Les émissions doivent toutefois être connues pour parvenir à cette fin, c'est pourquoi il convient de relever la consommation énergétique ainsi que les agents énergétiques des bâtiments inscrits au patrimoine financier.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Sera terminé en 2022.	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux		
État d'avancement		
Dans sa décision CM200331 du 20 mai 2020, le Conseil municipal a chargé la Direction des finances de saisir les données non encore disponibles relatives aux bâtiments inscrits au patrimoine financier. La Direction des finances soumettra au Conseil municipal, d'ici au 24.11.2021, une demande concernant les mesures à prendre ainsi que le crédit nécessaire à cette fin.		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 1.2b	Surveiller la consommation énergétique et les gaz à effet de serre des bâtiments appartenant en propre à la Ville (bâtiments inscrits au patrimoine financier ainsi que ceux inscrits au patrimoine administratif)
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	Tâche permanente	
Échelon	Administration municipale	
Description		
Le règlement sur le climat définit la trajectoire de réduction à l'intention de l'Administration municipale. Afin de rendre cela possible et de pouvoir contrôler que les objectifs intermédiaires ont bien été réalisés, un monitoring doit être mis en place.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Sera terminé en 2022. Puis, monitoring annuel	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux		
État d'avancement		
Le monitoring est effectué grâce à l'outil EnerCoach de SuisseEnergie. Les bâtiments inscrits au patrimoine administratif sont déjà saisis régulièrement. Il reste à saisir ceux inscrits au patrimoine financier.		

Intitulé de la mesure	N°	Élaborer une planification précisant comment tous les bâtiments devront être approvisionnés en chaleur et en froid de manière plus efficiente avec de l'énergie renouvelable d'ici à 2040 (mesures dans les domaines de l'efficacité, de la chaleur et du froid renouvelables, ainsi que production partielle d'électricité avec de l'énergie photovoltaïque), garantir et mettre en œuvre le financement
	1.3b	
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	En cours de mise en œuvre	
Échelon	Administration municipale	
Description		
D'ici à 2040, l'Administration municipale de la Ville de Bienne devra être climatiquement neutre conformément au règlement sur la protection du climat, c'est-à-dire qu'elle devra avoir atteint l'objectif «zéro émission nette». La réalisation de cet objectif nécessite une planification claire.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]		
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Standard Bâtiment «Cité de l'énergie»	
État d'avancement		
<p>Pour les bâtiments inscrits au patrimoine administratif: le Conseil municipal a pris connaissance du rapport «Analyse de l'état des immeubles du patrimoine administratif» en mai 2020. La planification des investissements est basée sur cette analyse, qui contient également l'état énergétique des différents immeubles. Le développement de la chaleur à distance constitue une autre base importante pour la réalisation des objectifs climatiques s'agissant des bâtiments appartenant à la Ville. Si des projets de distribution de chaleur à distance adaptés sont mis en œuvre dans les 15 prochaines années et que des ressources financières et humaines sont mises à disposition conformément à la décision pour l'assainissement des bâtiments inscrits au patrimoine administratif, la trajectoire de réduction ayant pour objectif «zéro émission nette» pour les bâtiments inscrits au patrimoine administratif devrait être atteinte.</p> <p>Pour les bâtiments inscrits au patrimoine financier: d'une part, des solutions renouvelables sont intégrées partout où cela est possible dans les projets d'assainissement et de remplacement des systèmes de chauffage. Pour les autres bâtiments qui ne présentent pas un besoin urgent d'assainissement et de remplacement du système de chauffage, la planification sera préparée sur la base des résultats de la mesure 1.1b.</p>		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 1.4b	Dispenser régulièrement une formation sur l'optimisation de l'exploitation énergétique à l'intention des concierges
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Administration municipale	
Description		
Outre les mesures concernant les bâtiments eux-mêmes, il existe également la possibilité de réduire la consommation énergétique sur le plan de l'exploitation. Les concierges jouent ici un rôle fondamental. C'est pourquoi il est prévu de leur dispenser des formations sur l'optimisation de l'exploitation énergétique.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Mise en œuvre à partir de 2022	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux		
État d'avancement		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 1.5b	Optimiser l'exploitation de ses propres bâtiments et mettre en œuvre des mesures immédiates faciles à réaliser
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	Tâche permanente	
Échelon	Administration municipale	
Description		
Outre les mesures concernant les bâtiments eux-mêmes, il existe également la possibilité de réduire la consommation énergétique sur le plan de l'exploitation. Cet aspect doit être optimisé. De même, il y a lieu de mettre en œuvre des mesures immédiates simples destinées à réduire la consommation énergétique.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Tâche permanente	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux		
État d'avancement		
<p>Bâtiments inscrits au patrimoine administratif: l'optimisation énergétique sur le plan de l'exploitation des bâtiments est une tâche permanente. Des projets fondés sur l'article relatif aux gros consommateurs sont en cours de planification ou d'exécution. Il s'agit des bâtiments inscrits au patrimoine administratif suivants: Palais des Congrès (en cours d'exécution), Tissot Arena (en cours de planification).</p> <p>Par ailleurs, les bâtiments suivants doivent être soumis à une optimisation énergétique de leur exploitation conformément à l'ordonnance cantonale sur l'énergie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cours d'exécution: chantier municipal, École du Sahligut, Maison du Peuple, complexe sportif de l'Esplanade, crématoire, établissement médico-social Redern - En cours de planification: établissement médico-social Esplanade. <p>Bâtiments inscrits au patrimoine financier: l'optimisation de l'exploitation des bâtiments inscrits au patrimoine financier doit être planifiée et exécutée conformément aux résultats de la mesure 1.1b.</p>		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N°	Examiner les possibilités de réduire les effets nocifs pour le climat des matériaux de construction dans les propres projets de construction.
	1.6b	
Grand axe stratégique	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable	
Statut	Tâche permanente	
Échelon	Administration municipale	
Description		
L'utilisation de matériaux de construction nocifs pour le climat doit être réduite au maximum et devenir une tâche permanente. À cet égard, la Ville de Bienne prévoit de développer les connaissances sur le potentiel et les limites des matériaux recyclés et respectueux du climat. Des formations de base et continues sont également prévues.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Tâche permanente	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux		
État d'avancement		
L'utilisation de matériaux de construction nocifs pour le climat doit être réduite au maximum et devenir une tâche permanente. Les certifications (Minergie P eco et 2000 watts) prévoient actuellement l'utilisation de matériaux de construction respectant au mieux le climat. S'agissant du nouveau bâtiment de l'école de la Champagne, il est prévu d'utiliser un maximum de matériaux de construction respectueux du climat.		

Reporting concernant les mesures relatives au grand axe stratégique «éviter et transférer le trafic motorisé»

Code couleurs: gris clair = élaborer, gris foncé = mettre en œuvre

30.05.2022

N°	Mesures relatives à l'ensemble du territoire communal [d'après la Stratégie climatique]	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut [état des travaux]	
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
2.1a	Intégrer dans la réglementation fondamentale en matière de construction et/ou dans les plans de quartiers des prescriptions ayant pour but d'éviter et de transférer le trafic (réduction du nombre de places de stationnement prescrites, quartiers à trafic motorisé réduit, obligation d'établir un concept de mobilité là où cela est possible)												En cours d'élaboration
2.2a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le plan sectoriel Vélo 2035 (combler les lacunes du réseau, améliorer l'infrastructure, créer des places de stationnement pour vélos sûres et attrayantes, etc.)												En cours d'élaboration
2.3a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le concept «TP Biemme et environs 2035» (tirer parti de l'influence de la Ville afin d'optimiser et de renforcer le réseau de lignes de bus et de gares secondaires, prioriser les bus de manière accrue, etc.)												En cours d'élaboration
2.4a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le plan sectoriel «Stationnement» (réduire le nombre de places de stationnement publiques, améliorer le système de guidage pour le parage, augmenter les taxes de parking des places de stationnement publiques en fonction de la situation, etc.)												En cours d'élaboration
2.5a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le plan sectoriel «Circulation piétonne» (combler les lacunes du réseau, améliorer l'infrastructure, etc.)												Aucune activité engagée
2.6a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le plan sectoriel «TIM» (mettre en œuvre systématiquement un dispositif de compartimentage du trafic, y compris un système de dosage du trafic, renforcer et mettre en œuvre le guidage du trafic, introduire de manière accrue des systèmes de modération du trafic, etc.)												Aucune activité engagée
2.7a	Tenir compte des objectifs climatiques dans la stratégie relative au transport de marchandises et le concept logistique (gérer plus efficacement le transport de marchandises, assurer l'approvisionnement et l'élimination, transférer la distribution du dernier kilomètre vers des véhicules adaptés au milieu urbain, etc.)												Examen terminé: mise en œuvre impossible à l'heure actuelle
2.8a	Introduire dans les contrats de droit de superficie des prescriptions sur la mobilité respectueuses du climat												Aucune activité engagée
2.9a	Sensibiliser et communiquer, procéder notamment à l'extension du programme de développement existant de l'agglomération biennoise afin d'encourager la gestion de la mobilité (actions dans les domaines suivants: entreprises, communes, écoles et seniors).												Tâche permanente

N°	Mesures relatives à l'Administration municipale	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut	
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
2.1b	Remanier la gestion municipale de la mobilité afin de créer de plus fortes incitations en faveur de trajets pour se rendre au travail et de déplacements professionnels neutres du point de vue climatique (y compris le monitoring des trajets pour se rendre au travail effectué tous les quatre ans)												Tâche permanente
2.2b	Intégrer les objectifs climatiques dans l'ordonnance sur les places de stationnement municipales pour véhicules (critères d'attribution, aménagement des tarifs)												En cours de mise en œuvre
2.3b	Aménager suffisamment de places de stationnement pour vélos couvertes à des emplacements attrayants												Tâche permanente

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N°	Intégrer dans la réglementation fondamentale en matière de construction et/ou dans les plans de quartiers des prescriptions ayant pour but d'éviter et de transférer le trafic (réduction du nombre de places de stationnement prescrites, quartiers à trafic motorisé réduit, obligation d'établir un concept de mobilité là où cela est possible)
	2.1a	
Grand axe stratégique	Éviter et transférer le trafic motorisé	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>La disponibilité d'une place de stationnement (voiture mais également vélo) à l'origine et à la destination constitue un facteur important de choix modal. La réduction de l'offre en stationnement voiture est nécessaire, en vue de plafonner le trafic motorisé sur le territoire biennois. À l'inverse, l'augmentation de l'offre en stationnement vélo de qualité est nécessaire pour favoriser sa pratique. Les règles d'utilisation et d'aménagement du sol prévues par le règlement de construction constituent un levier important pour une commune en matière de climat et des transports, notamment pour les nouveaux projets de construction et d'aménagement de nouveaux sites. La mise à jour du Règlement de construction avec l'inscription de dispositions strictes en matière de stationnement voiture et vélo sur fonds privés est nécessaire, afin d'assurer une offre en stationnement satisfaisante pour les habitants. D'autre part, soutenir les projets de lotissements à faible utilisation de voitures et systématiser l'élaboration de concepts de mobilité pour les grands projets lorsque cela est possible permet de fournir des instruments supplémentaires pour favoriser le report modal et développer la mobilité douce.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Premières réflexions d'ici à 2023. L'aboutissement à des mesures concrètes pour la mise en œuvre au niveau de la réglementation communale est prévu ultérieurement. En outre, la conduite de la procédure de planification formelle probablement nécessaire à la mise en œuvre de la mesure requerra ensuite plusieurs années supplémentaires.	
Compatibilité sociale	Les frais liés au logement et à la mobilité constituent la majeure partie des dépenses d'un ménage. Le fait de réduire le stationnement voitures permet généralement de réduire les coûts du logement. La mise à disposition de moyens alternatifs, notamment la mobilité partagée, permet aux ménages de se passer d'une voiture individuelle et des coûts qui y sont liés. La question de la compatibilité sociale se pose tout de même pour les ménages qui ne peuvent pas se passer d'une voiture privée.	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégie globale de mobilité 2018–2040 de la Ville de Bienne Règlement pour l'encouragement de la circulation piétonne et cycliste et les transports publics	
État d'avancement		
Premières réflexions effectuées par rapport aux prescriptions cantonales concernant le nombre de places de stationnement pour véhicules et le juste dimensionnement des infrastructures de stationnement permettant de favoriser le report modal. En parallèle, création d'un aide-mémoire sur le concept de mobilité (https://www.biel-bienne.ch/fr/concept-mobilite.html/1508) qui résume les exigences de la Ville de Bienne lorsqu'une demande de permis de construire ne respecte pas le nombre de places de stationnement prescrit par l'ordonnance sur les constructions.		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 2.2a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le plan sectoriel Vélo 2035 (combler les lacunes du réseau, améliorer l'infrastructure, créer des places de stationnement pour vélos sûres et attrayantes, etc.)
Grand axe stratégique	Éviter et transférer le trafic motorisé	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Un quart des émissions de gaz à effet de serre est lié au secteur des transports. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une politique de mobilité aussi durable que possible qui permette, sinon de diminuer les déplacements individuels motorisés, du moins de les plafonner et, dans le même temps, d'augmenter les déplacements effectués à vélo, à pied et en TP. Pour développer et augmenter le nombre de déplacements à vélo, il est avant tout nécessaire d'offrir aux cyclistes un réseau cyclable attrayant, continu et sûr composé d'infrastructures ad hoc. Le Plan sectoriel Vélo définit donc le réseau cyclable des itinéraires directs et de confort de la Ville de Bienne et priorise les mesures infrastructurelles et d'accompagnement qui doivent être réalisées pour permettre le fonctionnement complet du réseau cyclable biennois. Sa mise en œuvre permettra d'augmenter considérablement la part modale de ce mode de déplacement.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Processus d'approbation du Plan sectoriel Vélo en cours, approbation définitive par le Conseil municipal en 2022. La mise en œuvre des mesures est un travail continu qui a déjà débuté avec, par exemple, les différentes mesures d'accompagnement en matière de circulation en cours de planification.	
Compatibilité sociale	Ce projet est socialement équitable. Le vélo est un mode de transport peu coûteux et accessible pour une majorité de la population.	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégie globale de mobilité 2018–2040 de la Ville de Bienne Règlement pour l'encouragement de la circulation piétonne et cycliste et les transports publics	
État d'avancement		
La nouvelle version du Plan sectoriel Vélo retravaillée suite à la procédure de participation publique a été acceptée par le Conseil municipal en juin 2021 et a été soumise à l'examen préalable cantonal, en vue d'engager la procédure d'approbation définitive.		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 2.3a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le concept «TP Bienne et environs 2035» (tirer parti de l'influence de la Ville afin d'optimiser et de renforcer le réseau de lignes de bus et de gares secondaires, prioriser les bus de manière accrue, etc.)
Grand axe stratégique	Éviter et transférer le trafic motorisé	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Agglomération, en collaboration avec la Conférence régionale des transports Bienne–Seeland–Jura bernois (CRT 1)	
Description		
<p>Un quart des émissions de gaz à effet de serre est lié au secteur des transports. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une politique de mobilité aussi durable que possible qui permette, sinon de diminuer les déplacements individuels motorisés, du moins de les plafonner et, dans le même temps, d'augmenter les déplacements effectués à vélo, à pied et en TP. Le projet vise à élaborer un concept de développement du réseau de transports publics urbain et régional à long terme pour l'agglomération et la région biennoise, afin entre autres de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer et valoriser les interfaces TP aux gares et haltes ferroviaires; - développer un réseau d'axes forts de TP urbains comme armature de la ville; - assurer une couverture territoriale complète et une accessibilité directe aux centralités; - développer un réseau complémentaire de liaisons à vocation rapide, bien connectées au réseau ferroviaire et offrant des relations tangentielles; - assurer l'efficacité et l'attractivité des TP par une gestion du trafic et un aménagement volontariste de l'espace rue (priorisation bus). 		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Approbation du Concept TP par le Conseil municipal en 2022. La mise en œuvre de la nouvelle offre est réalisée par étapes dans le cadre du Schéma d'offre régional pour les transports publics qui est actualisé tous les quatre ans.	
Compatibilité sociale	Ce projet est socialement équitable. Le prix des titres de transport et des abonnements représente généralement une petite partie du coût effectif du transport. La majeure partie des coûts d'exploitation est financée par la collectivité (Confédération, canton, communes).	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégie globale de mobilité 2018–2040 de la Ville de Bienne Règlement pour l'encouragement de la circulation piétonne et cycliste et les transports publics	
État d'avancement		
État intermédiaire du concept et consultation des différents acteurs (canton, communes, entreprises de transport) réalisés. La consolidation du concept sur la base de la consultation des acteurs est en cours.		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N°	Tenir compte des objectifs climatiques dans le plan sectoriel «Stationnement» (réduire le nombre de places de stationnement publiques, améliorer le système de guidage pour le parage, augmenter les taxes de parking des places de stationnement publiques en fonction de la situation, etc.)
	2.4a	
Grand axe stratégique	Éviter et transférer le trafic motorisé	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Un quart des émissions de gaz à effet de serre est lié au secteur des transports. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une politique de mobilité aussi durable que possible qui permette, sinon de diminuer les déplacements individuels motorisés, du moins de les plafonner et, dans le même temps, d'augmenter les déplacements effectués à vélo, à pied et en TP. Une politique de stationnement volontariste et plus restrictive qui poursuit des objectifs précis est un instrument indispensable pour influencer à long terme les déplacements en TIM. En effet, un facteur important de choix modal (en faveur du TIM) est la disposition d'une place de stationnement à l'origine et à destination. Une stratégie de stationnement permet ainsi d'inciter à l'utilisation de modes alternatifs à la voiture, mais également de réduire la pression sur les espaces publics en redistribuant l'espace pour d'autres usages et <i>in fine</i> en augmentant significativement la qualité de vie en ville.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	En principe jusqu'à fin 2024	
Compatibilité sociale	La hausse des prix des places de stationnement peut affecter les ménages à bas revenus. Mais cette mesure présente une importante valeur ajoutée en termes de gain de place et de réduction potentielle du trafic.	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégie globale de mobilité 2018–2040 de la Ville de Bienne Règlement pour l'encouragement de la circulation piétonne et cycliste et les transports publics	
État d'avancement		
Les premières réflexions sont en cours, ainsi que la récolte des données de base (recensement des places de stationnement sur domaines public et privé).		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 2.5a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le plan sectoriel «Circulation piétonne» (combler les lacunes du réseau, améliorer l'infrastructure, etc.)
Grand axe stratégique	Éviter et transférer le trafic motorisé	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Un quart des émissions de gaz à effet de serre est lié au secteur des transports. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une politique de mobilité aussi durable que possible qui permette, sinon de diminuer les déplacements individuels motorisés, du moins de les plafonner et, dans le même temps, d'augmenter les déplacements effectués à vélo, à pied et en TP. Pour développer et augmenter le nombre de déplacements effectués à pied, il est avant tout nécessaire d'offrir aux piétons un réseau d'itinéraires piétonniers rapide, sans discontinuité, offrant un sentiment de sécurité objectif et subjectif. Pour ce faire, un plan sectoriel pour la circulation piétonne définissant les principaux itinéraires piétons biennois devra être développé. Une attention particulière sera apportée aux chemins de l'école. Suite à l'identification des lacunes et des endroits dangereux, des mesures infrastructurelles et d'accompagnement prioritaires seront développées. La mise en œuvre de ce projet doit permettre d'augmenter fortement la part modale en faveur des déplacements à pied.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Jusqu'à fin 2025	
Compatibilité sociale	Ce projet est socialement équitable. La marche à pied est un mode de transport peu coûteux et accessible pour une majorité de la population.	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégie globale de mobilité 2018–2040 de la Ville de Bienne Règlement pour l'encouragement de la circulation piétonne et cycliste et les transports publics	
État d'avancement		

Intitulé de la mesure	N° 2.6a	Tenir compte des objectifs climatiques dans le plan sectoriel «TIM» (mettre en œuvre systématiquement un dispositif de compartimentage du trafic, y compris un système de dosage du trafic, renforcer et mettre en œuvre le guidage du trafic, introduire de manière accrue des systèmes de modération du trafic, etc.)
Grand axe stratégique	Éviter et transférer le trafic motorisé	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Un quart des émissions de gaz à effet de serre est lié au secteur des transports. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une politique de mobilité durable qui permette, sinon de diminuer les déplacements individuels motorisés, du moins de les plafonner et de réduire leur nuisance. La stratégie globale de mobilité définit les axes d'action suivants: orienter le trafic régional et de transit vers le contournement existant selon la devise «contourner plutôt que traverser», doser et gérer le trafic en ville, orienter les visiteurs vers les parkings collectifs en ouvrage par des routes d'accès privilégiées, modérer le trafic dans les quartiers et favoriser la cohabitation avec les autres usagers. Il s'agira de préciser, d'approfondir et concrétiser cet axe d'action.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Jusqu'à fin 2027	
Compatibilité sociale	La mise en œuvre du plan sectoriel TIM contribuerait à diminuer les nuisances et à soulager la pression du trafic qui engorge la ville, à redonner de l'espace aux piétons et aux cyclistes et à rendre les lieux de vie plus attractifs, ce qui a un impact social positif.	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégie globale de mobilité 2018–2040 de la Ville de Bienne Règlement pour l'encouragement de la circulation piétonne et cycliste et les transports publics	
État d'avancement		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 2.7a	Tenir compte des objectifs climatiques dans la stratégie relative au transport de marchandises et le concept logistique (gérer plus efficacement le transport de marchandises, assurer l'approvisionnement et l'élimination, transférer la distribution du dernier kilomètre vers des véhicules adaptés au milieu urbain, etc.)
Grand axe stratégique	Éviter et transférer le trafic motorisé	
Statut	Examen terminé: mise en œuvre impossible à l'heure actuelle	
Échelon	Territoire communal	
Description		
Un quart des émissions de gaz à effet de serre est lié au secteur des transports. Le secteur du transport de marchandises et de la logistique urbaine est actuellement en plein essor (+ 23% de colis livrés à des particuliers entre 2019 et 2020), en particulier pour la livraison de petits colis à des particuliers sur le «dernier kilomètre», c'est-à-dire sur le territoire urbain. Il est donc nécessaire de développer une stratégie visant à mettre en œuvre une politique de transport de marchandises aussi durable que possible, qui permette de diminuer les livraisons effectuées par des modes motorisés en ville et garantisse ainsi la sécurité de tous les usagers et, <i>in fine</i> , une meilleure qualité de vie.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Le financement n'étant pas assuré/approuvé, le démarrage du projet est reporté à 2023, sous réserve de l'approbation de subventionnement par l'OFEN.	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégie globale de mobilité 2018–2040 de la Ville de Bienne Règlement pour l'encouragement de la circulation piétonne et cycliste et les transports publics	
État d'avancement		
Le Conseil municipal a approuvé le crédit le 29 septembre 2021, mais l'OFEN a malheureusement rejeté le projet. Faute de financement, ce projet ne sera donc pas poursuivi.		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 2.8a	Introduire dans les contrats de droit de superficie des prescriptions sur la mobilité respectueuses du climat
Grand axe stratégique	Éviter et transférer le trafic motorisé	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Le développement de l'offre de transports publics et de l'infrastructure cyclable et piétonne sur le territoire de Bienne est un levier nécessaire pour favoriser des comportements de mobilité durables et écoresponsables. Le choix modal reste toutefois du ressort des habitants, employés, clients et visiteurs sur lequel la Ville n'a que peu d'influence. Les prescriptions en matière de mobilité dans les contrats de superficie sont un levier efficace pour influencer les comportements respectueux de l'environnement. La réduction du nombre de places de stationnement pour voitures, la mise à disposition de véhicules partagés (voitures mobility, vélos-cargos électriques carvelo2go, velospot), l'aménagement de places de stationnement pour vélos sécurisées, couvertes et facilement accessibles sont autant d'exemples de prescriptions.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Pas encore défini	
Compatibilité sociale	Ce projet est socialement équitable, il assure la mise à disposition de véhicules partagés et de places de stationnement pour vélo.	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégie globale de mobilité 2018–2040 de la Ville de Bienne Règlement pour l'encouragement de la circulation piétonne et cycliste et les transports publics	
État d'avancement		
Les premières réflexions seront menées de manière préliminaire dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du concept mobilité des Champs-de-Boujean.		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N°	Sensibiliser et communiquer, procéder notamment à l'extension du programme de développement existant de l'agglomération biennoise afin d'encourager la gestion de la mobilité (actions dans les domaines suivants: entreprises, communes, écoles et seniors).
	2.9a	
Grand axe stratégique	Éviter et transférer le trafic motorisé	
Statut	Tâche permanente	
Échelon	Territoire communal	
Description		
Le management de la mobilité cherche à sensibiliser et promouvoir des modes de déplacement durables tout en modifiant les attitudes et les comportements des individus et des entreprises. Il est fondé sur des mesures telles que l'information et la communication, l'organisation des services (cours seniors, apéro mobilité pour entreprises, etc.) et la coordination des actions des différents partenaires (communes d'agglomération). Ces mesures cherchent à orienter les comportements de mobilité vers une moindre utilisation des transports individuels motorisés au profit de la mobilité douce et des TP.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	En continu	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégie globale de mobilité 2018–2040 de la Ville de Bienne Règlement pour l'encouragement de la circulation piétonne et cycliste et les transports publics	
État d'avancement		
À noter que le programme de gestion de la mobilité de l'agglomération est en cours de restructuration.		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 2.1b	Remanier la gestion municipale de la mobilité afin de créer de plus fortes incitations en faveur de trajets pour se rendre au travail et de déplacements professionnels neutres du point de vue climatique (y compris le monitoring des trajets pour se rendre au travail effectué tous les quatre ans)
Grand axe stratégique	Éviter et transférer le trafic motorisé	
Statut	Tâche permanente	
Échelon	Administration municipale	
Description		
<p>Le plan de mobilité de l'Administration municipale biennoise a été élaboré en 2012. Son but est, par des mesures concrètes, de favoriser une mobilité la plus durable possible des collaboratrices et collaborateurs vers leur lieu de travail et pendant leur travail. Un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre (cartes TP multicourses, vélos électriques pour les déplacements de service, Bonus TP, rabais velospot, action de sensibilisation de type bike to work, modification de la tarification des places de stationnement, etc.). De plus, une enquête de mobilité est organisée tous les quatre ans environ (dernière en 2019) afin d'identifier les comportements de mobilité et de contrôler l'efficacité des mesures mises en œuvre. De nouvelles mesures seront encore appliquées de manière active et récurrente.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Tâche permanente	
Compatibilité sociale		
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Gestion de la mobilité de l'Administration municipale	
État d'avancement		

Intitulé de la mesure	N° 2.2b	Intégrer les objectifs climatiques dans l'ordonnance sur les places de stationnement municipales pour véhicules (critères d'attribution, aménagement des tarifs)
Grand axe stratégique	Éviter et transférer le trafic motorisé	
Statut	En cours de mise en œuvre	
Échelon	Administration municipale	
Description		
L'ordonnance sur les places de stationnement municipales pour véhicules fixe les principes et les critères relatifs à la mise à disposition de places de stationnement municipales aux employées et employés municipaux ainsi qu'au personnel enseignant des écoles municipales. Elle définit notamment les tarifs des places de stationnement. À ce titre, l'ordonnance sur les places de stationnement municipales pour véhicules constitue un levier potentiel pour inciter les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration municipale à adopter des modes de déplacement plus écologiques.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Modification tarifaire déjà mise en œuvre.	
Compatibilité sociale	Le renchérissement des places de stationnement pour véhicules pose problème pour les personnes qui dépendent de la voiture. À titre de compensation, la Ville de Bienne met à disposition des Rail Checks d'une valeur de 100 fr. pour l'achat d'un abonnement annuel aux transports publics.	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Gestion de la mobilité de l'Administration municipale	
État d'avancement		
Dans le cadre de la gestion de la mobilité de l'Administration municipale, le prix des places de stationnement a été relevé de 50%. En guise de compensation, une offre de Rail Checks a été mise en place. À partir de 2022, les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration municipale ainsi que le personnel enseignant des écoles municipales reçoivent un Rail Check d'une valeur de 100 fr. à faire valoir à l'achat d'un abonnement annuel aux transports publics (projet pilote en cours jusqu'en 2024).		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 2.3b	Aménager suffisamment de places de stationnement pour vélos couvertes à des emplacements attrayants
Grand axe stratégique	Éviter et transférer le trafic motorisé	
Statut	Tâche permanente	
Échelon	Administration municipale	
Description		
Pour favoriser les déplacements les plus durables possible des collaboratrices et collaborateurs entre leur domicile et leur lieu de travail ainsi que pendant leur travail, des places de stationnement pour vélo de qualité (propres, couvertes et avec possibilité d'accroche) doivent être mises à disposition aux abords des bâtiments de l'Administration municipale.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	En continu	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Gestion de la mobilité de l'Administration municipale	
État d'avancement		
Lors de la dernière enquête mobilité de l'Administration municipale, un certain nombre d'emplacements vélo ont été identifiés. Un concept d'aménagement doit être élaboré.		

Reporting concernant les mesures relatives au grand axe stratégique «rendre les moyen

Code couleurs: gris clair = élaborer, gris foncé = mettre en œuvre

30.05.2022

N°	Mesures relatives à l'ensemble du territoire communal [d'après la Stratégie climatique]	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut [état des travaux]	
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
3.1a	Élaborer et mettre en œuvre un concept d'encouragement des systèmes de propulsion alternatifs (places de stationnement exclusivement destinées aux véhicules électriques, stations de recharge électrique, prescriptions de construction, contrats de droit de superficie, etc.) et, en fonction de la mesure concernée, intégrer cette dernière dans les plans sectoriels prévus												Aucune activité engagée
3.2a	Axer la stratégie de propriétaire pour les TPB sur l'objectif «zéro émission nette» (recours à l'énergie de propulsion renouvelable)												En cours d'élaboration
3.3a	Axer la stratégie de propriétaire pour ESB sur l'objectif «zéro émission nette» (stations de recharge électrique de quartiers, produits standard électricité et gaz naturel, extension du réseau due à l'augmentation de la consommation)	→ Voir fiche de mesures 1.1a											
3.4a	Tirer parti de la possibilité d'influence de la Ville en tant que copropriétaire d'entreprises prestataires de TP afin de faire appel de manière accrue aux énergies renouvelables (p. ex. Société de Navigation du Lac de Bienne, Aare Seeland mobil)												Aucune activité engagée
3.5a	Intégrer dans l'ordonnance municipale sur les taxis des dispositions créant des incitations offrant des avantages aux utilisateurs et utilisatrices de véhicules électriques (frais de licence, stations de recharge électrique pour taxis, etc.)												Aucune activité engagée
3.6a	Introduire des incitations dans le transport de marchandises (p. ex. planifier un créneau horaire exclusivement destiné aux véhicules électriques pour les livraisons effectuées dans la zone piétonne)												Examen terminé: mise en œuvre impossible à l'heure actuelle
3.7a	Sensibiliser et communiquer												Aucune activité engagée

N°	Mesures relatives à l'Administration municipale	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut	
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
3.1b	Remanier la gestion municipale de la mobilité afin de créer de plus fortes incitations en faveur de trajets pour se rendre au travail et de déplacements professionnels neutres du point de												Aucune activité engagée
3.2b	Enregistrer la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre provenant de sa propre flotte de véhicules												Tâche permanente
3.3b	Surveiller la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre provenant de sa propre flotte de véhicules												Tâche permanente
3.4b	Intégrer les objectifs climatiques dans l'ordonnance sur le service municipal des véhicules (faire passer à des modes de propulsion alternatifs les véhicules appartenant à la propre flotte de véhicules, y compris les véhicules spéciaux)												Aucune activité engagée
3.5b	Mettre à disposition des stations de recharge électrique et, là où cela est possible, combiner ces stations avec l'extension du recours à l'énergie photovoltaïque												Aucune activité engagée

Intitulé de la mesure	N° 3.1a	Élaborer et mettre en œuvre un concept d'encouragement des systèmes de propulsion alternatifs (places de stationnement exclusivement destinées aux véhicules électriques, stations de recharge électrique, prescriptions de construction, contrats de droit de superficie, etc.) et, en fonction de la mesure concernée, intégrer cette dernière dans les plans sectoriels prévus
Grand axe stratégique	Rendre les moyens de transport renouvelables	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Territoire communal	
Description		
Afin de pouvoir faire passer à l'électrique les autres moyens de transport indispensables, il faut un concept pour l'infrastructure et les conditions-cadres juridiques applicables aux véhicules électriques. Il peut s'agir de mettre à disposition des places de stationnement privilégiées pour les véhicules électriques et des stations de recharge électrique ou de prévoir certaines prescriptions en matière de construction ainsi que certaines dispositions dans les contrats de droit de superficie. Les mesures définies dans le concept doivent, si nécessaire, être intégrées dans les plans sectoriels correspondants.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	La stratégie climatique prévoit que l'élaboration du concept soit terminée fin 2022. Il ne sera vraisemblablement pas possible de respecter cette échéance en raison d'un manque de ressources.	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Plan sectoriel relatif au stationnement (en cours de planification)	
État d'avancement		

Intitulé de la mesure	N°	Axer la stratégie de propriétaire pour les TPB sur l'objectif «zéro émission nette» (recours à l'énergie de propulsion renouvelable)
	3.2a	
Grand axe stratégique	Rendre les moyens de transport renouvelables	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Territoire communal	
Description		
Afin de parvenir à une neutralité climatique totale, il faut également décarboner les transports publics. Les bus fonctionnant à l'énergie fossile doivent être remplacés par des bus fonctionnant aux énergies renouvelables. La stratégie de propriétaire est l'outil qui permet à la Ville de Bienne d'exercer une influence en matière de politique des TPB.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Dès à présent	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement pour l'encouragement de la circulation piétonne et cycliste et les transports publics - Concept de bus 	
État d'avancement		
La stratégie de propriétaire des TPB est en cours de révision. Les TPB ont d'ores et déjà pris la décision en interne de réaliser l'objectif «zéro émission nette» d'ici à 2030.		

Intitulé de la mesure	N°	Axer la stratégie de propriétaire pour ESB sur l'objectif «zéro émission nette» (stations de recharge électrique de quartiers, produits standard électricité et gaz naturel, extension du réseau due à l'augmentation de la consommation)
	3.3a	
Grand axe stratégique	Rendre les moyens de transport renouvelables	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>En sa qualité de prestataire de services énergétiques, Energie Service Biel/Bienne (ESB) joue un rôle clé dans la réalisation des objectifs climatiques biennois, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en chaleur et en électricité des bâtiments, mais également dans le développement de l'électromobilité. La Ville de Bienne détermine entre autres à travers la stratégie de propriétaire la direction que prennent les entreprises qui lui appartiennent. Cette stratégie permet ainsi à la Ville de mettre en œuvre ses objectifs climatiques au sein d'ESB.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Étant donné que l'objectif de la mesure doit être réalisé dans le cadre du mandat de prestations, il y a lieu de modifier le calendrier en conséquence, à savoir «élaboration 2024–2025 et mise en œuvre 2026–2029»	
Compatibilité sociale	Selon conception concrète de la nouvelle stratégie de propriétaire	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	<p>Règlement de l'entreprise municipale autonome Energie Service Biel/Bienne (ESB) (RDCo 7.4-1) Contrat de prestations ESB 2022–2025 Plan directeur intercommunal de l'énergie 2014</p>	
État d'avancement		
<p>La stratégie de propriétaire énonce déjà que les activités d'ESB doivent être axées sur les objectifs énergétiques et climatiques de la Ville de Bienne. Par ailleurs, le développement et la construction d'infrastructures énergétiques et de réseaux dans le domaine de la chaleur font partie de la stratégie de propriétaire. Afin de renforcer le caractère contraignant des objectifs définis, le nouveau mandat de prestations 2026–2029 doit être axé de façon plus concrète sur le règlement sur la protection du climat de la Ville de Bienne.</p>		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 3.4a	Tirer parti de la possibilité d'influence de la Ville en tant que copropriétaire d'entreprises prestataires de TP afin de faire appel de manière accrue aux énergies renouvelables (p. ex. Société de Navigation du Lac de Bienne, Aare Seeland mobil)
Grand axe stratégique	Rendre les moyens de transport renouvelables	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Territoire communal	
Description		
La Ville de Bienne est copropriétaire de plusieurs entreprises prestataires de transports publics. Il est prévu qu'elle s'appuie sur cette qualité afin de renforcer l'utilisation des énergies renouvelables, dans l'objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 au plus tard. Afin d'y parvenir, les personnes au sein des organes compétents doivent être sensibilisées.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Le calendrier prévu à l'origine ne pourra pas être respecté en raison d'un manque de ressources.	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Gestion de la mobilité de l'agglomération biennoise	
État d'avancement		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N°	Intégrer dans l'ordonnance municipale sur les taxis des dispositions créant des incitations offrant des avantages aux utilisateurs et utilisatrices de véhicules électriques (frais de licence, stations de recharge électrique pour taxis, etc.)
	3.5a	
Grand axe stratégique	Rendre les moyens de transport renouvelables	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Territoire communal	
Description		
Afin de parvenir à une neutralité climatique totale, il faut également décarboner les services de taxis. Différents types d'incitations peuvent être mis en place à cette fin. L'ordonnance sur les taxis de la Ville peut être un canal d'influence efficace.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Jusqu'à fin 2023	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Ordonnance sur les taxis	
État d'avancement		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 3.6a	Introduire des incitations dans le transport de marchandises (p. ex. planifier un créneau horaire exclusivement destiné aux véhicules électriques pour les livraisons effectuées dans la zone piétonne)
Grand axe stratégique	Rendre les moyens de transport renouvelables	
Statut	Examen terminé: mise en œuvre impossible à l'heure actuelle	
Échelon	Territoire communal	
Description		
Outre le trafic individuel, il convient également de décarboner le transport de marchandises. Différentes mesures d'incitation sont envisageables pour accélérer ce processus. Des considérations de fond sont par ailleurs nécessaires pour rendre le transport de marchandises plus écologique.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Jusqu'à fin 2023	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux		
État d'avancement		
Le Département de l'urbanisme a déposé auprès de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) une demande de contribution d'encouragement pour la création de bases visant à rendre le transport de marchandises plus écologique. Malheureusement, l'OFEN a rejeté cette demande. Par manque de financement, le projet ne sera donc pas poursuivi.		

Intitulé de la mesure	N°	Sensibiliser et communiquer
	3.7a	
Grand axe stratégique	Rendre les moyens de transport renouvelables	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Territoire communal	
Description		
Des mesures de sensibilisation et de communication peuvent être mises en œuvre afin de convaincre la population de passer aux véhicules fonctionnant aux énergies renouvelables.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Le calendrier prévu à l'origine ne pourra pas être respecté en raison d'un manque de ressources.	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux		
État d'avancement		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 3.1b	Remanier la gestion municipale de la mobilité afin de créer de plus fortes incitations en faveur de trajets pour se rendre au travail et de déplacements professionnels neutres du point de vue climatique
Grand axe stratégique	Rendre les moyens de transport renouvelables	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Administration municipale	
Description		
La gestion municipale de la mobilité doit en premier lieu servir à éviter et déplacer le trafic pendulaire et les courses de service. Le trafic qui ne peut être évité ou déplacé doit impérativement être décarboné. Des instruments doivent être élaborés afin que le personnel municipal puisse se déplacer de façon plus écologique.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Le calendrier prévu à l'origine ne pourra pas être respecté en raison d'un manque de ressources.	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Gestion de la mobilité de l'Administration municipale	
État d'avancement		
La stratégie de flotte de l'Administration municipale de Bienne adoptée par le Conseil municipal en avril 2021 prévoit des instruments visant à réduire le nombre de véhicules appartenant à la Ville et de décarboner la flotte de véhicules restante.		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 3.2b	Enregistrer la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre provenant de sa propre flotte de véhicules
Grand axe stratégique	Rendre les moyens de transport renouvelables	
Statut	Tâche permanente	
Échelon	Administration municipale	
Description		
Afin de pouvoir quantifier les émissions de l'Administration municipale, il faut enregistrer la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre des véhicules appartenant à la Ville. Cette tâche incombe à la gestion des flottes de la Ville de Bienne.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Tâche permanente	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégie d'optimisation du parc automobile de la Ville de Bienne	
État d'avancement		
Un système de relevé a été mis en place. La gestion des flottes de la Ville de Bienne enregistre les données sur une base annuelle depuis 2021 et les envoie au Service de l'environnement.		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 3.3b	Surveiller la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre provenant de sa propre flotte de véhicules
Grand axe stratégique	Rendre les moyens de transport renouvelables	
Statut	Tâche permanente	
Échelon	Administration municipale	
Description		
Afin de pouvoir quantifier les émissions de l'Administration municipale, il faut relever et surveiller, au moyen d'un monitoring, la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre des véhicules. La gestion des flottes procède au relevé, tandis que le Service de l'environnement se charge du monitoring.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Tâche permanente	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégie d'optimisation du parc automobile de la Ville de Bienne	
État d'avancement		
Le monitoring est effectué dès 2021 grâce à l'outil EnerCoach de SuisseEnergie. La gestion des flottes de la Ville de Bienne fournit chaque année les données requises au Service de l'environnement.		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N°	Intégrer les objectifs climatiques dans l'ordonnance sur le service municipal des véhicules (faire passer à des modes de propulsion alternatifs les véhicules appartenant à la propre flotte de véhicules, y compris les véhicules spéciaux)
	3.4b	
Grand axe stratégique	Rendre les moyens de transport renouvelables	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Administration municipale	
Description		
Le parc de véhicules de la Ville (y compris les véhicules spéciaux) doit être climatiquement neutre d'ici à 2040 au plus tard. L'ordonnance sur le service municipal des véhicules doit être modifiée en conséquence.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	La révision de l'ordonnance sur le service municipal des véhicules est prévue à partir de 2022.	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies et instruments municipaux	Stratégie d'optimisation du parc automobile de la Ville de Bienne	
État d'avancement		
La stratégie d'optimisation du parc automobile de la Ville de Bienne adoptée par le Conseil municipal en avril 2021 prévoit des instruments visant à rendre les véhicules appartenant à la Ville climatiquement neutres. L'ordonnance sur le service municipal des véhicules sera modifiée en conséquence (probablement en 2022).		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 3.5b	Mettre à disposition des stations de recharge électrique et, là où cela est possible, combiner ces stations avec l'extension du recours à l'énergie photovoltaïque
Grand axe stratégique	Rendre les moyens de transport renouvelables	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Administration municipale	
Description		
Des stations de recharge électrique doivent être mises à disposition afin de décarboner le trafic pendulaire et les courses de service. Si possible, les besoins supplémentaires en électricité seront couverts au moyen de panneaux photovoltaïques. Il convient ici d'élaborer un concept qui relève du Département des constructions. Or ce dernier n'est pas représenté au sein du groupe de travail chargé de ce grand axe stratégique. C'est pourquoi la prise de contact a lieu à travers le Service de l'environnement.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Concept réalisé d'ici fin 2023, puis mis en œuvre.	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégie d'optimisation du parc automobile de la Ville de Bienne	
État d'avancement		

Reporting concernant les mesures relatives au grand axe stratégique «réduire les émissions et la consommation»

Code couleurs: gris clair = élaborer, gris foncé = mettre en œuvre

30.05.2022

N°	Mesures relatives à l'ensemble du territoire communal [d'après la Stratégie climatique]	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut [état des travaux]
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
4.1a	Sensibiliser et communiquer (trafic aérien, alimentation et consommation)											Aucune activité engagée
4.2a	École de l'énergie											En cours de mise en œuvre
4.3a	Journées événementielles sur le climat et l'énergie											En cours de mise en œuvre
4.4a	Élaborer des offres ayant pour but d'impliquer les entreprises (p. ex. boussole écologique (cf. «Öko-Kompass» de la Ville de Zurich) ou création d'une plateforme «Climat»)											Aucune activité engagée
4.5a	Axer la convention de prestations passée avec la CTS SA sur l'objectif «zéro émission nette»											Aucune activité engagée
4.6a	Ateliers de travail pour les migrants et migrantes sur les économies d'énergie et la sensibilisation à l'environnement											Mise en œuvre terminée
4.7a	Journées du soleil											En cours de mise en œuvre
4.8a	Lors de la mise en œuvre de l'initiative pour une alimentation saine», prendre des mesures afin de réduire le volume d'émissions de gaz à effet de serre généré par l'alimentation.											En cours d'élaboration

N°	Mesures relatives à l'Administration municipale	Calendrier d'après la Stratégie climatique										Statut
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
4.1b	Remanier les lignes directrices relatives aux achats municipaux et les axer sur les objectifs climatiques											En cours d'élaboration
4.2b	Examiner les possibilités de réduire les effets nocifs pour le climat des matériaux de construction dans les propres projets de construction	→ Cette mesure est traitée dans le cadre du grand axe stratégique relatif à la consommation énergétique des bâtiments.										
4.3b	Cours de formation continue proposés par la Ville dans le domaine de l'environnement											Tâche permanente
4.4b	Tirer parti de la marge de manœuvre dont dispose l'Administration municipale en tant qu'employeuse pour tenir compte notamment des objectifs climatiques dans la politique de placement des avoirs de la caisse de pension municipale											En cours de mise en œuvre
4.5b	Informatique verte											En cours d'élaboration

Intitulé de la mesure	N°	Sensibiliser et communiquer (trafic aérien, alimentation et consommation)
	4.1.a	
Grand axe stratégique	Réduire les émissions dues à la consommation	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Le chauffage et la voiture consomment beaucoup d'énergie à Bienne. Cette consommation ainsi que les gaz à effet de serre qui en résultent sont calculés et intégrés dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Ville.</p> <p>Une part considérable des émissions imputables à la population biennoise est toutefois générée hors de la ville, par exemple pour la fabrication de téléphones portables ou de vêtements, pour l'alimentation ou encore lors des déplacements en avion. Ces énergies dites grises, consommées pour fabriquer et éliminer un grand nombre de produits, comptent pour une part importante du bilan. Une alimentation écologique et un comportement de consommation conscient apportent donc une contribution importante à un mode de vie respectueux du climat.</p> <p>La Ville de Bienne n'a pas d'influence directe sur ces émissions. Dans le cadre du règlement sur la protection du climat, elle s'est fixé pour objectif de réduire les émissions grises (art. 3, al. 1, du règlement sur la protection du climat RDCo 8.2-5). Elle compte y parvenir par la sensibilisation et l'information. Un concept sera rédigé à cet effet en 2022.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Début du travail conceptuel en 2022	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégie de communication de la Ville de Bienne Tenir compte des concepts nationaux et/ou cantonaux Règlement sur la protection du climat (RDCo 8.2-5)	
État d'avancement		

Intitulé de la mesure	N°	École de l'énergie
	4.2.a	
Grand axe stratégique	Réduire les émissions dues à la consommation	
Statut	En cours de mise en œuvre	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Un grand nombre d'enseignantes et enseignants, et par conséquent d'élèves, abordent différentes thématiques en lien avec l'énergie et le climat, mais généralement de manière ponctuelle ou dans le cadre de projets. Décernée par l'Association Cité de l'énergie, la distinction «École de l'énergie» constitue pour les écoles une incitation à accorder une place plus importante à la gestion économe des ressources sur le long terme. Elle est compatible avec le Plan d'études romand. Les écoles suivent pendant une année le processus pour devenir École de l'énergie et s'efforcent de répondre aux critères spécifiés. À la fin de l'année scolaire, un jury contrôle le respect des critères et rend sa décision à propos de la certification de l'école. Tous les niveaux scolaires peuvent prétendre au titre d'École de l'énergie.</p> <p>Le processus d'obtention de la distinction permet aux écoles de regrouper toutes les actions entreprises en faveur d'une gestion consciente des ressources sous la bannière «École de l'énergie» et d'ancrer cette orientation sur le long terme. Les enseignantes et enseignants peuvent utiliser les supports d'enseignement proposés sur les thèmes de l'énergie, du climat et de la mobilité. Il leur revient de choisir les mesures et les projets à mettre en œuvre pour remplir les critères, en fonction des spécificités de l'école.</p> <p>L'école secondaire de Mâche-Boujean souhaite devenir la première école biennoise à obtenir la distinction à l'été 2022.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Première École de l'énergie en 2021/2022. Première certification prévue pour l'été 2022. D'autres écoles biennoises prétendront ensuite à cette distinction.	
Compatibilité sociale	Conséquences positives par l'intégration de toutes et tous	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Stratégies de communication de la Ville de Bienne et de l'école secondaire de Mâche-Boujean	
État d'avancement		
Décision positive et inscription auprès de l'Association Cité de l'énergie en mai 2021. Adoption du programme annuel le 6 juillet 2021.		

Intitulé de la mesure	N°	Journées événementielles sur le climat et l'énergie
	4.3.a	
Grand axe stratégique	Réduire les émissions dues à la consommation	
Statut	En cours de mise en œuvre	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Dans le Plan d'études romand (PER), l'environnement est principalement abordé dans trois domaines tout au long des trois cycles HarmoS, venant souligner son interdisciplinarité. Les «Journées événementielles sur le climat et l'énergie», un projet commun de l'Ökozentrum, de SuisseEnergie et de l'OFEV, consistent en un parcours qui permet aux élèves d'aborder différentes thématiques liées au climat, à l'énergie et aux ressources naturelles. En réalisant des expériences pratiques aux effets durables, les enfants et les adolescentes et adolescents sont sensibilisés à ces thématiques et acquièrent des compétences concrètes pour une gestion durable de l'énergie et un mode de vie à faible impact climatique. L'offre s'adresse aux classes du secondaire I et II. Trois modules adaptés à chaque niveau (trois leçons) sont proposés pour 20 classes sur deux jours et demi.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	2021 et 2022	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Aucune	
État d'avancement		
<p>En 2020, les Journées événementielles sur le climat et l'énergie ont été réalisées à l'InfoQuartier Mâche. Douze classes ont participé aux trois premiers jours. Les retours du personnel enseignant et des élèves ont été très positifs.</p> <p>Dates des Journées 2021: du 6 au 8 septembre et du 8 au 10 décembre 2021. Objectif: 15-20 classes.</p>		

Intitulé de la mesure	N° 4.4.a	Élaborer des offres ayant pour but d'impliquer les entreprises (p. ex. boussole écologique (cf. «Öko-Kompass» de la Ville de Zurich) ou création d'une plateforme «Climat»)
Grand axe stratégique	Réduire les émissions dues à la consommation	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>La plateforme climatique de l'économie (Berne, Bâle, Zurich) est un réseau de partenaires – entreprises, associations économiques et pouvoirs publics – qui, placés sur un pied d'égalité, s'engagent dans le domaine de la protection du climat et échangent régulièrement sur le sujet. Les entreprises partenaires réduisent leur consommation énergétique et leurs émissions de CO₂ et démontrent que protection de l'environnement et rentabilité peuvent faire bon ménage.</p> <p>Boussole écologique («Öko-Kompass» de la Ville de Zurich): cette offre de conseils destinée aux PME comprend des conseils personnalisés, une analyse de potentiel et la présentation neutre et personnalisée d'offres complémentaires disponibles sur le marché. Les PME décident ensuite de manière autonome des mesures qu'elles souhaitent mettre en œuvre et des offres qu'elles souhaitent solliciter. À Zurich, pratiquement tous les secteurs sont couverts: restauration, hôtellerie, services, vente et commerce ainsi qu'institutions sociales. Les domaines «énergie et bâtiments» et «matériel et ressources» comptent pour 75% des mesures. Environ 60% des mesures se traduisent par des économies quantitatives en matière de consommation énergétique, de pollution environnementale ou d'émissions de CO₂. Depuis peu, la Ville de Zurich soutient par ailleurs le programme ÖKOPROFIT, qui vise à réduire la consommation de ressources.</p> <p>Toutes ces offres pourraient être adaptées à la région Bienne Seeland et développées en conséquence.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Concept 2022, mise en œuvre à partir de 2023	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Aucune	
État d'avancement		
Il faut d'abord clarifier si les besoins de l'économie sont suffisamment couverts par le nouveau programme Eco21 d'ESB.		

Intitulé de la mesure	N° 4.5.a	Axer la convention de prestations passée avec la CTS SA sur l'objectif «zéro émission nette»
Grand axe stratégique	Réduire les émissions dues à la consommation	
Statut	Aucune activité engagée	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>La CTS SA est l'exploitante des objets biennois tels que le Palais des Congrès, avec la maison-tour, la Maison du Peuple, la plage, les places d'amarrage de la baie du lac ainsi que la Tissot Arena. Le contrat de bail conclu entre la commune de Bienne, en tant que bailleresse, et la CTS SA, en tant que gérante de ces objets, constitue la base de la fourniture des prestations. La CTS est donc la gérante des objets précités, la Ville de Bienne étant la propriétaire de l'infrastructure. Par conséquent, la CTS dispose d'une marge de manœuvre limitée en matière de neutralité climatique.</p> <p>La Ville de Bienne est actionnaire à 100% de la CTS. Celle-ci, de son côté, est actionnaire à 100% de la CTS Infrastructure SA et propriétaire de l'immeuble sis à la rue Thomas-Wytenbach 2 à Bienne.</p> <p>La CTS emploie 36 collaboratrices et collaborateurs sous contrat fixe et 100 personnes sur une base horaire. Elle dispose d'une certaine marge de manœuvre en matière de gestion du chauffage, de la ventilation, de la climatisation, etc.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Réexamen en 2022 et 2023. Mise en œuvre à partir de 2024	
Compatibilité sociale	Selon conception des contrats	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Contrat de prestations et de bail de la CTS	
État d'avancement		
<p>Contrat de bail actuel réexaminé. Faible marge de manœuvre de la CTS. Il existe un potentiel d'économie important au niveau des bâtiments. En la matière, la responsabilité revient à la Ville, qui prend cet aspect en considération dans le cadre du grand axe stratégique relatif à la consommation énergétique des bâtiments.</p>		

Intitulé de la mesure	N° 4.6.a	Ateliers de travail pour les migrants et migrantes sur les économies d'énergie et la sensibilisation à l'environnement
Grand axe stratégique	Réduire les émissions dues à la consommation	
Statut	Mise en œuvre terminée	
Échelon	Territoire communal, éventuellement régional	
Description		
<p>Alors qu'il existe beaucoup d'offres destinées spécifiquement aux migrantes et migrants sur des thèmes sociaux ou politiques, il en existe très peu sur l'environnement. Il est donc important d'en concevoir et d'en proposer. La population suisse et la population migrante ont des situations de vie très différentes. Pour un grand nombre de migrantes et migrants, les considérations environnementales passent souvent au second plan, principalement parce que leur situation financière est souvent précaire.</p> <p>Les populations suisse et migrante ont donc un rapport différent à la question de la protection de l'environnement, mais aussi et surtout des situations de vie différentes. Beaucoup de migrantes et migrants ont des difficultés à adopter des habitudes plus respectueuses de l'environnement, car leurs finances ne le leur permettent souvent pas. Il est donc d'autant plus important de communiquer de manière adéquate sur les changements que chaque groupe cible peut mettre en place au quotidien.</p> <p>Les informations transmises et les ateliers proposés doivent être axés sur la pratique et sur des actions concrètes pour donner les moyens aux bénéficiaires d'adopter rapidement de nouvelles habitudes. Ces changements, combinés à une réflexion thématique, ne peuvent en outre qu'améliorer l'intégration sociale des participantes et participants.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Première session concernant les économies d'énergie et protection du climat le 9.9.2021 (en allemand) et le 16.9.2021 (en français) à la Maison	
Compatibilité sociale	Impact positif sur l'intégration des migrantes et migrants	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Communication de la Ville de Bienne (conception de l'invitation) et communication du Service spécialisé de l'intégration (distribution de l'invitation)	
État d'avancement		
<p>Le Service spécialisé de l'intégration, en particulier, ainsi que des organisations telles que effe (Femmes-Tische / Hommes-Tische), Multimondo, EPER Nouveaux Jardins, CRS, InfoQuartier Mâche, Der Ort ou encore Vivre ensemble ont beaucoup communiqué sur l'offre avant, pendant et après les vacances d'été. Les ateliers en français et en allemand concernant les économies d'énergie et protection du climat ont été proposés en septembre 2021. Trois personnes ont participé à l'atelier en allemand et aucune à l'atelier en français.</p> <p>Les personnes présentes étaient manifestement intéressées par le sujet et conscientes des enjeux environnementaux. Leurs connaissances en la matière étaient toutefois très limitées et il leur paraissait plutôt difficile de changer leurs habitudes. L'événement était particulièrement intéressant du point de vue de l'effet multiplicateur (potentiel). La période, juste après les vacances d'été, et le lieu, peu connu du groupe cible, n'étaient peut-être pas idéaux. Au vu de la faible participation, aucun autre atelier n'est prévu pour l'instant.</p>		

Intitulé de la mesure	N°	Journées du soleil
	4.7.a	
Grand axe stratégique	Réduire les émissions dues à la consommation	
Statut	En cours de mise en œuvre	
Échelon	Région de Bienne (participation des Cités de l'énergie Brügg, Lengnau, Nidau, Lyss)	
Description		
<p>Dans le cadre des Journées du soleil, les communes de Bienne, Nidau, Brügg, Lyss et Lengnau, toutes Cités de l'énergie, proposent la «Solarcup Seeland». Cette manifestation est organisée chaque année par la Région solaire Seeland, une initiative de l'association seeland.biel/bienne. La Solarcup est l'événement idéal pour sensibiliser les jeunes en particulier aux avantages de l'énergie solaire. Il s'agit d'une course de modèles réduits de véhicules à énergie solaire fabriqués par les participantes et participants. Les équipes sont réparties en plusieurs catégories, à savoir «Élèves», «Familles, Bricoleurs et bricoleuses, ainsi qu'Organisations». Le véhicule le plus rapide, mais aussi le plus créatif, remporte l'épreuve. Cette course, qui met en avant les avantages et les possibilités qu'offre l'énergie solaire, constitue chaque année un événement très populaire. L'événement fera l'objet d'une promotion accrue dans les communes, l'objectif étant d'attirer l'attention du grand public, mais aussi d'un public de personnes intéressées, sur la thématique de l'énergie solaire.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	12 juin 2021 sur la place de l'Esplanade à Bienne. La manifestation est organisée chaque année dans une commune du Seeland.	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux		
État d'avancement		
<p>La 4^e Solarcup Seeland a eu lieu dans d'excellentes conditions. Près de 90 équipes ont participé à l'événement. Le public, venu nombreux, a pu en profiter pour s'informer sur l'énergie solaire. Il sera décidé au quatrième trimestre si la Solarcup sera à nouveau organisée en 2022.</p>		

Intitulé de la mesure	N°	Lors de la mise en œuvre de l'«initiative pour une alimentation saine», prendre des mesures afin de réduire le volume d'émissions de gaz à effet de serre généré par l'alimentation.
	4.8.a	
Grand axe stratégique	Réduire les émissions dues à la consommation	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Territoire communal	
Description		
<p>Administration municipale: Le règlement sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales exige que les enfants et les adolescentes et adolescents fréquentant les crèches et écoles à journée continue municipales consomment des produits régionaux et issus de l'agriculture biologique. Le Conseil municipal veut mettre en œuvre cette disposition en installant à l'EMS Chemin Redern une cuisine de production qui fournira également des repas aux crèches et aux écoles à journée continue. Selon le système dit de «liaison froide», les repas seront transportés en étant réfrigérés, puis stockés et réchauffés sur place. Le 26 septembre 2021, les électeurs et électrices ont voté pour l'octroi d'un crédit de 8 150 000 fr. en faveur de cette infrastructure.</p> <p>Échelle municipale: En Suisse, une grande partie des émissions grises est liée à la production d'aliments. Quelle contribution la Ville de Bienne peut-elle apporter à une alimentation durable? Un travail conceptuel doit être réalisé sur le sujet, avec des objectifs mesurables et des mesures concrètes.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	À définir	
Compatibilité sociale	Selon conception des mesures	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Règlement du 12 octobre 2016 sur l'alimentation saine dans les structures d'accueil municipales (RDCo 811.01)	
État d'avancement		
<p>Au vu des moyens limités du Service de l'environnement, peu de ressources sont actuellement consacrées à la thématique de l'alimentation à l'échelle municipale. Le Service de l'environnement a seulement assuré sa participation au projet de recherche sur les stratégies et les activités relatives à la gouvernance alimentaire dans les villes suisses dans le cadre du projet «Städte als Triebkräfte für nachhaltige Ernährungssystem» (les villes, moteurs de systèmes alimentaires durables) du «Centre for Development and Environment» (CDE) de l'Université de Berne.</p>		

Intitulé de la mesure	N° 4.1.b	Remanier les lignes directrices relatives aux achats municipaux et les axer sur les objectifs climatiques
Grand axe stratégique	Réduire les émissions dues à la consommation	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Administration municipale	
Description		
<p>Le droit des marchés publics harmonisé et modernisé à l'échelle de la Suisse s'appliquera dès février 2022 dans le canton de Berne. Il garantit une plus grande marge de manœuvre dans l'application des critères de durabilité. La Ville de Bienne devra à l'avenir exploiter pleinement cette marge de manœuvre.</p> <p>Les marchés publics englobent différents domaines tels que l'achat de mobilier et d'appareils de bureau, de véhicules, d'équipements informatiques ou encore l'adjudication de mandats de construction.</p> <p>Dans un premier temps, il s'agira d'inventorier et de regrouper les différents domaines des marchés publics de la Ville de Bienne.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	À partir de 2022	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Lignes directrices relatives aux achats, achat de véhicules, achats durables	
État d'avancement		
<p>Le groupe de travail «Marchés publics» établit d'ici à la fin de l'année une analyse de la situation pour la Ville de Bienne et présente d'ici décembre 2021 au Conseil municipal une proposition de mise en œuvre de la nouvelle législation. Cette analyse servira de base aux prochaines étapes. Les mesures suivantes sont envisageables:</p> <ul style="list-style-type: none"> - actualiser et adapter au nouveau droit des marchés publics l'ordonnance concernant l'achat et l'entretien de mobilier et de matériel (RDCo 1.5.6-1); - adopter une stratégie d'achat; - adapter les procédures d'appel d'offres; - optimiser les processus de commande et de livraison (moins de trajets en voiture); - engager un partenariat avec le GRECO, le Groupe romand des économats cantonaux et communaux, dont sont membres les cantons de VD, FR, VS, JU, NE ainsi que les Villes de Lausanne, Genève, Fribourg et Bienne, pour répondre à des besoins communs et acquérir du matériel et des biens administratifs aux meilleures conditions possibles; - informer et sensibiliser les responsables des achats sur les questions de durabilité; - économie circulaire: remettre en circulation le mobilier remplacé; - confier la production d'imprimés à des tiers; - examiner l'impact du service de courrier interne sur les déplacements et envisager une éventuelle externalisation. 		

Fiche de mesures Stratégie climatique

Intitulé de la mesure	N° 4.3.b	Cours de formation continue proposés par la Ville dans le domaine de l'environnement
Grand axe stratégique	Réduire les émissions dues à la consommation	
Statut	Tâche permanente	
Échelon	Administration municipale	
Description		
<p>À partir de 2021, des cours de formation continue dans le domaine de la protection du climat ont été élaborés et proposés aux collaboratrices et collaborateurs municipaux. Cette offre facultative a été élaborée spécifiquement pour la Ville de Bienne à la demande du Département du personnel. L'objectif est de sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices aux enjeux de la protection du climat et de les inciter à adopter les bons réflexes en la matière. La Ville de Bienne renforce ainsi les compétences environnementales de son personnel pour que celui-ci puisse apporter sa contribution à la protection du climat. La collaboration transversale (dans tous les départements et à tous les échelons hiérarchiques) qui s'opère dans ce contexte permet, d'une part, de créer un élan commun et, d'autre part, de mener d'échanger à large échelle sur la responsabilité personnelle et les possibilités d'action.</p> <p>Les contenus du cours et les méthodes utilisées sont le fruit d'une collaboration entre le Département du personnel et le Service de l'environnement, auxquels des spécialistes de la communication dans le domaine de l'environnement de sanu future learning sa apportent leur soutien. Il est prévu de proposer cette formation d'une journée une fois par année en français et en allemand. Le financement est assuré par le Département du personnel.</p> <p>Thématiques: climat et biodiversité, mobilité, alimentation et achats/économie circulaire, voir-pouvoir-agir.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Concept et réalisation en 2021	
Compatibilité sociale	Non problématique	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Cours de formation continue pour les collaboratrices et collaborateurs municipaux	
État d'avancement		
<p>Huit personnes ont participé à la première édition germanophone, qui a eu lieu le 15 juin 2021. Les premiers retours ont été très positifs. Le premier cours francophone n'a pas eu lieu par manque d'inscriptions. Ce cours devrait également avoir lieu une fois par année. Il faudra mieux communiquer sur le sujet, c'est-à-dire en envisageant des canaux d'information supplémentaires.</p>		

Intitulé de la mesure	N°	Tirer parti de la marge de manœuvre dont dispose l'Administration municipale en tant qu'employeuse pour tenir compte notamment des objectifs climatiques dans la politique de placement des avoirs de la caisse de pension municipale
	4.4.b	
Grand axe stratégique	Réduire les émissions dues à la consommation	
Statut	En cours de mise en œuvre	
Échelon	Administration municipale	
Description		
<p>En ratifiant l'accord de Paris sur le climat, la Suisse s'est engagée à atteindre l'objectif international de réorienter les flux financiers vers des investissements compatibles avec le climat (art. 2, al. 1, let. c). La question de savoir quelles stratégies et mesures les acteurs et actrices du marché financier peuvent mettre en œuvre pour contribuer efficacement aux objectifs climatiques revêt une importance croissante pour les acteurs privés tels que la Caisse de pension de la Ville de Bienne.</p> <p>La marge de manœuvre de la Ville de Bienne est toutefois restreinte. La CP Bienne est une institution autonome de droit public. Elle assure le personnel de la Ville de Bienne dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Des institutions et de collectivités de droit public ou privé dont l'activité relève de l'intérêt public peuvent s'y affilier. L'Administration municipale n'a donc aucun pouvoir d'action et guère de marge de manœuvre. La CP Bienne est libre de participer ou non aux objectifs climatiques de la Ville de Bienne.</p>		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Élaboration en 2023, mise en œuvre à partir de 2024	
Compatibilité sociale	Selon composition des futurs investissements	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux	Règlement de la Caisse de pension de la Ville de Bienne	
État d'avancement		
<p>En 2016, la Caisse de pension de la Ville de Bienne avait participé sur une base volontaire au test de compatibilité climatique lancé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI). Il en est ressorti que 4 fonds internationaux (sur 24) présentaient de très faibles expositions à de potentiels risques financiers. L'examen minutieux des résultats du test pilote de compatibilité climatique (2° Investing Initiative) n'a toutefois pas répondu aux attentes. Les résultats du test n'étaient pas complets, difficiles à lire et à interpréter. Pour obtenir une meilleure vue d'ensemble des investissements, l'UBS a été chargée en 2019 de réaliser une analyse de durabilité et d'aider la CP Bienne à contrôler la durabilité de ses placements en intégrant, en plus des aspects financiers, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG). Pour l'heure, aucune évaluation ESG n'est possible pour les liquidités, les métaux précieux et l'immobilier, qui représentent 40,3% des placements de la CP Bienne.</p> <p>Dans le domaine de l'immobilier, la Caisse de pension poursuit une approche durable pour la gestion de ses propres bâtiments. Au cours des cinq dernières années, plus de 30% de la valeur totale des bâtiments ont été investis dans leur rénovation et dans l'amélioration de leur efficacité énergétique.</p> <p>En tant qu'investisseur responsable, la CP Bienne s'engage à tenir compte des critères ESG dans sa politique de placements, pour autant que cela soit compatible avec les rendements requis pour couvrir les engagements envers les assurées et assurés ainsi que les bénéficiaires de rentes.</p>		

Intitulé de la mesure	N° 4.5.b	Informatique verte
Grand axe stratégique	Réduire les émissions dues à la consommation	
Statut	En cours d'élaboration	
Échelon	Administration municipale	
Description		
L'objectif précis et les mesures à mettre en place seront définis au cours du premier semestre 2022.		
Calendrier de mise en œuvre [modifié]	Élaboration et mise en œuvre à partir de 2022.	
Compatibilité sociale	Selon conception effective	
Interactions avec d'autres stratégies ou instruments municipaux		
État d'avancement		
Une réorganisation du Département Informatique et Logistique est prévue pour janvier 2022. Un cahier des charges détaillé sur l'informatique verte sera établi à ce moment là.		